

SIMONIN

Histoire de la famille SIMONIN

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 14.01.2012 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés* [histoire du Haut-Anjou](#)

Arbre généalogique descendant interactif

Légende	3
Le patronyme SIMONIN.....	3
N. Simonin x N. Pellault	3
René Pelault S ^r du Bois Bernier x vers 1575 Renée Du Buat.....	4
Claude Simon aliàs Simonin x avant 1596 Marguerite Pelault	4
Marie Simonin x 1621 Yves Mirleau	5
Isabelle Simonin x1630 Pierre Peltier.....	5
Pierre Pelletier x1660 Jacqueline Moreau	6
Renée Peltier x1679 Yves Lambert	6
Yves Lambert x1712 Renée Mellet	6
Joseph Lefaucheux x1739 Marie Lambert	6
Marie Faucheux x1770 Mathurin Phelippeau	6
Mathurin Phelippeau x1791 Marie Lemesle	6
Anne Phelippeau x1828 François Allard	6
François Allard x1854 Aimée Girardiere	6
Louis Allard x1882 Françoise Moreau	6
Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert.....	6
François Peltier 1x R. Fouquet 2x J. Davy	7
Anne Peltier x1691 René Roynard	7
Jacques Roynard x1732 Perrine Pinault	7
Renée Simonin x 1625 Charles Gasnier.....	7
Travaux sur Claude Simonin et Marguerite Pelault.....	9
La découverte par André en 2009	9
le registre paroissial de Chérancé écrit a posteriori, et lacunaire	9
Claude Simonin aliàs Claude Simon, capitaine, S ^r de la Fosse	10
aux côtés de Pierre Le Cornu	10
son exécution	10
Hypothèse de filiation à Claude Simon x Marguerite Pelault.....	11
Isabelle SIMONIN est inhumée dans l'église du Louroux-Béconnais	11

Marie SIMON à ses fiançailles et SIMONIN à son mariage.....	11
Etude des parrainages des enfants	12
Pierre Lecornu du Plessis de Cosmes.....	12
Isabelle de Champagné	12
René Huret parrain en 1599 de Marie, et témoin à ses fiançailles.....	13
Louise d'Andigné, marraine le 9 septembre 1607 d'Elisabeth.....	14
Paul Du Tertre	14
Charles et Marie Simon	14
arguments contre cette hypothèse de filiation	15
Guillaume Simon du Haut-Bois.....	15
Jean Simon	15
Guillaume II Simon	16
Louis Simon	16
Julien Simon.....	16
Jacques Simon	18
Claude Simon	18
Renée Simon x 1612 François de l'Esperonnière.....	18
Thibaude Simon (du x2 Louise du Teilleul) x Paul du Ponceau.....	19
François Simon	20
François Simon x Marie Baudrayer	20
Guy Simon x Marie Nepveu.....	21
Louis Simon, le prétendu fils de Julien.....	23
Claude Simon	23
autre erreur du même ouvrage :	24
L'imbroglio des Claude Simon.....	24
Familles Simonin ayant porté des armoiries.....	24
Famille Pelault.....	25
Notes sur la famille Pelault	25
les lieux.....	25
L'Epinay, commune de Combrée	25
Éigné.....	25
le Bois-Bernier, commune de Noëllet.....	26
en Touraine	26
selon l'armorial d'Anjou de Denais.....	26
manuscrits des bans d'Anjou, BM Toussaint Angers	27
famille Du Buat	27
Clément Du Buat x Françoise de La Rochère.....	28
Guillaume Du Buat x 1549 Jeanne de Romillé	29
Les troubles dans le Craonnais	30
d'après Mr Bodard de la Jacopière	31
Guy Eder de Beaumanoir de Lavardin.....	45
Criqueboeuf	45
Criqueboeuf.....	45
citations dans le dictionnaire de la Mayenne de l'abbé Angot :	46
famille de Criqueboeuf.....	46
François Simon x avant 1600 Louise Nepveu.....	46
Bibliographie.....	47
sources manuscrites	47
sources publiées	47
à faire	48

Légende

Ce qui figure ainsi sont les notes et preuves concernant chacun

« ce qui figure entre crochets, est la retranscription exacte de l'acte faisant preuve, et je suis une excellente paléographe »

[ce qui figure entre crochets en bleu marine, sont mes commentaires à titre explicatif, qui doivent être distingués des preuves elles-mêmes]

Ceci est indispensable pour savoir par la suite où se trouve, et a contrario, où ne se trouve pas telle info. En effet, certains logiciels confondent preuves et commentaires qu'ils calculent. A titre d'exemple ils ajoutent « tante » après le nom d'une marraine, alors que cette mention ne figure pas dans la source, mais dans le calcul du logiciel seulement, de sorte que plus personne ne sait d'où vient cette mention et ceci est inacceptable dans une méthode sérieuse de filiation, car on ne doit pas confondre preuve et calcul stupide de la machine.

Le patronyme SIMONIN

Le patronyme SIMONIN, très présent dans l'est de la France, est rare mais existant dans l'ouest.

L'annuaire France Telecom 2009 en dénombre

- en 2009 on compte 12 en Maine-et-Loire (Angers 6, Avrillé 1, Bouchemaine 2, La Seguinère 2, St Jean de Mauvrets 1), mais **Isabelle Simonin est la seule porteuse du patronyme avant la Révolution dans la base dépouillée par l'AGENA, qui il est vrai remonte peu avant 1630.**
- 22 en Loire-Atlantique
- 11 en Ille-et-Vilaine,
- mais aucun en Mayenne.

Les B de Bouchemaine-Pruniers ne commencent qu'en 1616 et les mariages en 1632

Le patronyme SIMONIN un dérivé de SIMON, qui est un nom de baptême d'origine biblique, issu de l'hébreu *Shim'on* « Dieu a entendu », transcrit en grec Simeôn, popularisé par l'apôtre et martyr du 1^{er} siècle (M.T. Morlet, *Dict. étymologique des noms de famille*, 1991)

En conclusion, la patronyme SIMONIN est une curiosité en 1630 en Anjou.

N. Simonin x N. Pellault

Dans l'état actuel des recherches cette Marie Simonin est proche parente d'Elisabeth, probablement sœur. Elle est marraine en 1636 de François Pelletier, fils de Pierre et Isabelle Simonin, ce qui fait supposer un lien de parenté étroit, d'autant qu'Isabelle Simonin sur son propre mariage, non filiatif, est dite de Bescon.

N. SIMONIN † avant juin 1621 ✕ N. PELLAULT † avant juin 1651

1-Marie SIMONIN ✕ Bécon-les-Granits 9 juin 1621 Yves MIRLEAU Dont postérité suivra

René Pelault S^r du Bois Bernier x vers 1575 Renée Du Buat

Noëllet, le 19 novembre 1622 « fut ensepulturé en l'église de céans par nous Me Jullien Alaneau prêtre curé de céans le corps de defunct noble homme René Pelaut escuier sieur du Bois-bernier »

René PELLAULT seigneur du Bois-Bernier † Noëllet 13 septembre 1622 x Renée DU BUAT Dont la sépulture n'est pas à Noëllet après 1622 et dont on ignore où elle est allée.

1-Marguerite PELLAULT x avant 1596 Claude SIMON aliàs SIMONIN S^r de la Fosse Dont postérité suivra

Claude Simon aliàs Simonin x avant 1596 Marguerite Pelault

Le Châtelier, commune de Chérancé (Mayenne), ferme sur le bord de l'Hière (Cassini). - Fief et domaine mouvant de Montalais ; la seigneurie de paroisse y était attachée. - « La maison seigneuriale, avec deux tours, un portail, douves, fossés et pont-levis », est signalée en 1647. Les derniers vestiges ont été rasés en 1810. Une chapelle du nom était desservie dans l'église. Seigneurs : Claude Du Châtelier, 1523, 1537 ; Renée Meslet, sa veuve, 1567. - D^{elle} Marguerite Pelault, « femme de ce méchant La Fosse qui mourut sur la roue à Angers », meurt en la maison seigneuriale en 1607 (Reg. par.). Le seigneur du C. fait baptiser un enfant bâtard, 1609. - Geneviève Testu, 1621. - Michel Lebel, 1647, d 1661. - René Lebel 1667 (Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900)

à noter que dans la famille SIMON de la Saulaie en Freigné, le prénom Claude est fréquent (voir mon site page sur Freigné)

Claude SIMON aliàs SIMONIN S^r de la Fosse † Angers 19 septembre 1609 « rompu vif à la barre de fer sur la croix et mis sur la roue » (in Journal de Louvet) ✕ avant 1596 Marguerite PELLAULT † Chérancé 3 septembre 1607 « damoysselle Marguerite Pelault vivante femme de ce méchant La Fosse qui fut rompu sur la roe Angers, ladite Pelault trespasé au lieu et maison seigneuriale du Chastlier demye heure après qu'elle eut receu le sacrement d'extrême unction, sa fin en fut heureuse et fut enterrée davant l'autel de Notre Dame de ceste églize. Il y a une pierre escripte sur sa fosse par moy curé chappelain dudit lieu et aultres des paroisses circonvoisines, le 3 septembre 1607 elle donna la drap mortuayre de futaine »

1-Pierre (blanc) ° Craon 22 décembre 1596 « Pierre fils de (blanc) capitaine et de D^{elle} (blanc) sa femme parrain noble homme Pierre Le Cornu S^r du Plessis de Cosme gouverneur de Craon et de Marie femme de Mr de la Vigne » Pour la marraine, Il s'agit de Jehan d'Anthenaise S^r de la Vigne lieutenant de Mr le gouverneur de Craon, et de Françoïse Duteille

2-Marie SIMON ° Chérancé 12 novembre 1599 « Le 12 novembre 1599 fut baptizé Marye fille de Claude Symon et de damoiselle Marguerite Pelault S^r et dame de la Fosse demeurant au Chastelier fut parrain René Hyret et marraine Yzabel de Champaigné » Bécon-les-Granits 9 juin 1621 Yves MIRLEAU Dont postérité suivra

3-Charles SIMON ° Chérancé 22 janvier 1601 « Le 22 janvier 1601 fut baptisé Charle filz de Claude Simon et Marguerite Pelault S^r de la Fosse parrain **Charle Simon** et marraine madame de la Villatte [*épouse de Guillaume Moreau demeurant à Châtelaïs, donc voisine*]

- 4-Louis SIMON °Chérancé 22 mars 1602 « ledit jour et an que dessus (22 mars 1602) fut baptisé Louys filz de Claude Symon et Marguerite Pelault parrain Remye de la Saugère escuyer et Marguerite Dutertre marraine »
- 5-Renée SIMON °Chérancé 30 septembre 1603 « Le pénultieme jour desdits mois et an fut baptisé Renée (qu'on lit en interligne) fille de Claude Symon et Marguerite Pelault, René Ceville **[voisin, demeurant à Châtelaïs]** parrain et Renée Danris dame du Buron marraine **[voisine]** » Dont postérité suivra
- 6-Philippe (fille) SYMONIN Marraine à Bécon-les-Granits le 8 avril 1623 de Philippe Mirleau fille et premier enfant de Marie Simonin et Yves Mirleau. Le baptême de cette Philippe Mirleau n'a pas encore été trouvée, mais le registre paroissial est lacunaire et il manque l'année 1605. Elle a probablement pour marraine Philippes Pelault qui est marraine à Noëllet, entre autres, le 17 février 1606 « Symon Testier filz de Raoul Testier et de Mathurine Hamelin son espouze fut parain honneste homme Symon Leroy S^r de la Noé **[notaire à Noëllet]** et maraine **Damoyselle Phelippes Pelauld fille de Mr du Bois Bernier [tante maternelle]** ». Cette Philippes Pelault eut sans doute elle-même pour marraine Philippine Du Buat. La destinée de Philippe Simonin est inconnue.
- 7-Elisabeth SIMON °Chérancé 20 mai 1606 « Le 20^e dudit mois an susdit (mai 1606) baptisée Helizabeth fille de Claude Symon et damoyselle Marguerite Pelault parrain le S^r de Fontenelle **[Claude Cormier, qui demeure au Bourg-d'Iré]** et marraine **Marye Symon** »
- 8-Elisabeth SYMON °Chérancé 3 septembre 1607 « Le 9 septembre 1607 fut baptisée Helizabeth fille de Claude Symon et damoiselle Marguerite Pelault parrain Pol Dutertre escuyer et Louyse d'Andigné marraine »

Marie Simonin x 1621 Yves Mirleau

Bécon « Le neufiesme jour de juin mil six cens vingt et un ont esté les espouzaillese et mariage d'entre Yves Mirleau filz de deffunctz Pierre Mirleau et de Marguerite Jegnont et Marye Simonin fille de deffunctz (blanc) Symonin et (blanc) Pellault en l'église de Bescon en présence de André Aprvillon beau-frère dudit Mireleau, Noël Delabarre, Jehan Moreau, Jullian Mirleau et plusieurs autres lesquelles dites parties ont dict ne scavoit signer fors ledit Jullien Mirleau »

Marie Simonin est proche parente d'Isabelle Simonin puisque le patronyme est rare voire unique, et qu'Isabelle Simonin est marraine du 1^{er} enfant de Marie en 1626

Marie SIMONIN °Chérancé 12 novembre 1599 ✕ Bécon-les-Granits 9 juin 1621 Yves **MIRLEAU**

- 1-Philippe (fille) MIRLEAU °Bécon-les-Granits 8 avril 1623 « Le 8 avril 1623 a esté baptizée Philippes Mirleau fille de Yves Mirleau et de Marie Simonin sa femme parrain André Aprvillon et marraine Philippes Simonin **[tante maternelle]** laquelle a dict ne scavoit signer »
- 2-Pierre MIRLEAU °Bécon-les-Granits 10 février 1626 « Le 10 février 1626 fut baptizé Pierre filz de Yves Mirleau et de Marie Simonin parrain maistre Pierre Bodard notaire de la baronnie de Bescon et marraine Yzabel Simonin **[tante maternelle]** »
- 3-Yves MIRLEAU °Bécon-les-Granits 13 juin 1631 « Le 13 juin 1631 a esté baptizé Yves filz de Yves Milreau et de Marie Simonin parrain Me Philippe Grandin prêtre vicaire de Bescon et marraine damoiselle Marguerite fille de noble homme René Hyret S^r de Malpère S^r de Landeronde **[il est le parrain de Marie Simonin en 1599]** »
- 4-Mathurine MIRLEAU °Bécon-les-Granits 5 août « Le 5 août 1636 a esté baptizée Mathurinne fille de Yves Mirleau et de Marie Simonin sa femme parrain Pierre Gouttonet et marraine Mathurine Aprvillon femme de Julien Pelichon – vue 103 »

Isabelle Simonin x1630 Pierre Peltier

Mariage au Louroux-Béconnais : « Le 21 janvier 1630 furent célébrées les espousailles de Pierre Peletier fils de François Peletier et de deffunte Marguerite Courtault d'une part, et de

Elisabeth Simonin tous deux paroissiens d'autre part, lesquels ont déclaré ne scavoit signer »

Isabelle Simonin est inhumée dans l'église du Loroux en 1653 : « Le vingt et septiesme jour du mois de janvier l'an mil six cents cinquante et troys fut inhumé **en l'église du Loroux** le corps de defuncte Ysabelle Simonin vivante femme de Me Pierre Pelletier par nous curé soubzsigné, raturé fut au grand cymetière »

Pierre Pelletier est aussi inhumé en l'église : « Le cinquiesme dudit mois de mars 1664 fut **in-humé en l'église** Pierre Pelletier par moy soussigné ». J'ajoute que j'ai entièrement retranscrites tout le registre des sépultures du Louroux, et que les inhumations en l'église sont rares, et même certains notaires n'y sont pas inhumés. Je suis très surprise de cette marque honorifique, car je croyais que ma famille Pelletier était modeste. En particulier, il semble bien que Pierre Pelletier ne savait pas signer. Par contre, le mariage de son fils François en 1663 avec Renée Fouquet, sachant signer, et manifestement issue d'une famille notable, semble bien montrer à ces Pelletier une certaine notabilité, à laquelle je ne m'attendais pas.

Il est vrai que j'ai mis sur mon blog un Etienne Pelletier, vivant à Angers, qui en 1636 se porte caution pour les moines de Pontron, donc qui a un lien fort avec Le Louroux-Béconnais. La piste de mes Pelletier serait-elle à Angers ?

Isabelle Simonin est marraine au Louroux « Le vingt et huictiesme du mois de mars mil six cent trente et troys fut baptisée Jehanne fille de Jehan Guillou et de Perrine Bain sa femme parrain Jehan Deniau la marraine Ysabeau (blanc, le prêtre ne sait même pas son nom) femme de René Pelletier lesquels ont dict ne scavoit signer par moy soussigné Richard »

Pierre PELLETIER °Le Louroux-Béconnais 11 avril 1604 † Le Louroux-Béconnais 5 mars 1664 Fils de François PELLETIER et de Marguerite COURTAULT x Le Louroux-Béconnais 21 janvier 1630 Isabelle SIMONIN †Le Louroux-Béconnais 27 janvier 1653 Aussi prénommée ISABEAU

1-Pierre PELLETIER °Le Louroux-Béconnais 8 décembre 1631 « Le huictiesme jour dudit mois de decembre l'an mil six cent trente et un fut baptizé Pierre Pelletier fils de Pierre Pelletier et de Elisabet (blanc) sa femme parrain Pierre Landais la marraine **Jacquine Pelletier** femme de (blanc) lesquels ont dit ne scavoit signer » x Le Louroux-Béconnais 23.11.1660 Jacquine MOREAU Dont postérité suivra

2-François PELTIER °Le Louroux-Béconnais 7 janvier 1636 « Le septiesme jour du mois de janvier mil six cents trente et six fut baptisé François filz de Pierre Pelletier et de Elizabet Simonin sa femme parrain **François Pelletier frère dudit Pierre Pelletier marraine Marie Simonin femme de Pierre Mirleau demeurant à Bescon** lesquels ont dit ne scavoit signer » x Le Louroux-Béconnais 8.1.1663 Renée FOUQUET Dont postérité suivra

[Pierre Pelletier x1660 Jacquine Moreau](#)

[Renée Peltier x1679 Yves Lambert](#)

[Yves Lambert x1712 Renée Mellet](#)

[Joseph Lefaucheux x1739 Marie Lambert](#)

[Marie Faucheux x1770 Mathurin Phelippeau](#)

[Mathurin Phelippeau x1791 Marie Lemesle](#)

[Anne Phelippeau x1828 François Allard](#)

[François Allard x1854 Aimée Girardiere](#)

[Louis Allard x1882 Françoise Moreau](#)

[Madeleine Allard x1907 Edouard Halbert](#)

François Peltier 1x R. Fouquet 2x J. Davy

Anne Peltier x1691 René Roynard

Jacques Roynard x1732 Perrine Pinault

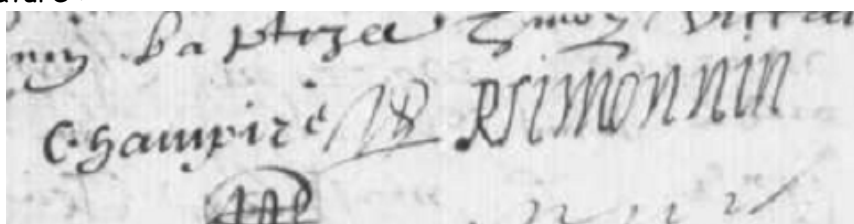
Renée Simonin x 1625 Charles Gasnier

Mariage à Craon-Saint-Clément le 15 avril 1625 « ce mesme jour furent espousez par Me Marc Crannier curé de céans Charles Garnier sieur de Vignais et **damoiselle Renée Simon** présents Jehan Cohon Pierre Guytet le jeune, avec certificat du doyen de St Quintin et du curé de Gastines en dapte du 13 de ce mois. Signé M. Crannier » et l'acte est repris sur le registre de Saint-Quentin-les-Angers « Le 10 avril 1625 furent espousés en l'église de St Pierre de Craon chacune de Charles Gasnier et **honneste fille Renée Symonin** espousés par Me Marc Crannyer curé de St Clément de Craon ». Il est à noter que ces deux actes diffèrent un peu (la date, le nom de l'époux Garnier, Gasnier, et le nom et qualificatif de l'épouse, mais qu'ils concernent bien les mêmes personnes.

Les registres de Gastines ne commencent qu'en 1668. Gastines est cité ci-dessus dans le mariage en 1625 à Craon, ce qui signifiait que l'un des époux vivait à Gastines, or, Chantelou où demeure Philippe du Buat tante de Renée Simonin est situé à Chantelou, aussi je pense que Renée Simonin a été élevée par sa tante Philippe Du Buat, et qu'au décès de leur père en 1609 les orphelins alors vivant ont été séparés et placés chacun chez un proche ou parrain ou marraine. C'était sans doute la meilleure solution pour faire oublier leur origine paternelle. Philippe Du Buat est alors l'épouse de Jacques de Mondamer dont elle aura une fille unique Marguerite qui épousera Pierre Chevalier grenetier au grenier à sel de Craon.

Le couple vit au Bourgneuf en Saint-Quentin-les-Anges où Charles Garnier est dit « marchand » en 1629

Renée Simonin est marraine à Saint-Quentin-les-Anges le 2 juin 1631 « fut baptisé Suzanne Gaultier fille de Pierre Gaultier et de Suzanne Guyoullier sa femme fut parrain honneste homme Charles de Champiré (s) et marraine honneste femme Renée Symonin (s) ». Elle a une magnifique signature :

A close-up photograph of a handwritten signature in a historical document. The signature is written in dark ink on aged, slightly yellowed paper. The name 'SIMONIN' is clearly legible in large, bold, capital letters. Above it, there are several lines of cursive handwriting, including what appears to be 'C. Champiré' and 'Renée Simonin'. The ink is somewhat faded and the handwriting is characteristic of the 17th century.

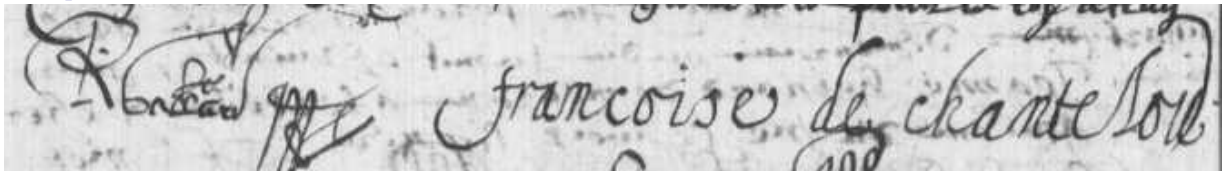
Charles Gasnier est inhumé à Saint-Suentin-les-Anges le 28 mars 1640, qui est la fin de l'épidémie commencée en août 1640 « fut ensepulturé Charles Gasnier »

En 1663 au mariage de François Pelletier fils d'Ysabeau Symonin, au Louroux-Béconnais, une signature Garnier semble de cette famille, on lit plutôt un R. Garnier, qui pourrait être un fils de Charles donc un cousin germain de François Pelletier :



Renée SIMON (sur le m de 1625 à Craon) aliàs SIMONIN (sur le m de 1625 à St Quentin, sa signature en 1631 comme marraine) aliàs SIMONET (sur le b de 1629) °Chérançé 30 septembre 1603 † après 1640 x Craon 14 avril 1625 Charles GASNIER † Saint-Quentin-les-Anges 28 mars 1640

- 1-Philippe (f) GASNIER °Saint-Quentin-les-Anges 5 mars 1626 « fut baptisée Philippe Gasnier fille de Charles Gasnier et de Renée Symonin sa femme fut parrain honneste homme René Ceville sieur dudit lieu *[qui était déjà parrain de la mère en 1603 et est voisin]* et marraine **Phelippes Du Buat dame de Chantelou et de Gatines** *[grand-tante maternelle, car sœur de Renée Du Buat épouse de René Pelault]*, baptistaire fait par moy curé de Craon Curé de St Quintin – signé Hamon »
- 2-Françoise GASNIER °Saint-Quentin-les-Anges jeudi 29 mars 1629 « à la matinée a esté baptisée dans l'église paroissiale de Saint Quentin par nous prêtre de présent vicaire audit lieu Françoise Gasnier fille de Charles Gasnier marchand et de **Renée Simonet** sa femme demeurant au village du Bourgneuf dudit Saint Quentin, sont le parrain René Gallard marchand fermier demeurant au château de Mortiercrolle dudit Saint-Quentin, et la marraine damoiselle Françoise Chantelou fille de noble homme Pierre Chevalier et de damoiselle Marguerite de Mondamer grenetier pour le roy à Craon *[Marguerite de Mondamer est la fille de Philippe du Buat, grand-tante maternelle de la mère]*



- 3-Perrine GASNIER °Saint-Quentin-les-Anges 13 octobre 1632 « baptisée Perrine fille de Charles Gasnier et de Renée Simonin demeurante au Bourgneuf, le parrain honorable homme Me Pierre Mellier la marraine Renée Heureau demeurant à Craon laquelle a dit ne savoir signer »
- 4-Louis GASNIER † Saint-Quentin-les-Anges 20 mars 1640 « Louis fils de Charles Gasnier âgé de 6 semaines » dont le baptême n'est pas à St Quentin

Charles GASNIER x1 Catherine ROCHER †Saint-Quentin-les-Anges 30 novembre 1623 « fut enterrée le corps de défunte Catherine Rocher femme de Charles Gasnier, au petit cimetièrre du lieu »

1-Charles GASNIER °Saint-Quentin-les-Anges 8 février 1620 « fut baptisé sur les fonts baptismaux de l'église St Quintin Charles Gasnier fils de Charles Gasnier et de Catherine Rocher sa femme fut par-
rain honneste homme Ollivier Lemanceau sergent royal marraine honneste femme Anne Desprez
femme de honneste homme François Besnard sieur de la Gueretièrre demeurant à Chastelais »

Travaux sur Claude Simonin et Marguerite Pelault

La découverte par André en 2009

Je remercie vivement ici André, pour m'avoir adressé ce qui suit :

Le 1^{er} juillet 2009

Ce matin, j'ai visité de nouveau votre page web sur les "Simonin" et j'ai remarqué que vous cherchiez les origines d'Elisabeth Simonin dont la mère est une Pellault. Ce qui suit peut être vous intéresser.

Marguerite Pellault, fille de René Pellault et de Renée du Buat, épousa, avant l'an 1600, le capitaine Claude Simonin, sieur de la Fosse. Ils passèrent un acte, le 1er juillet 1600, devant Jean Bauldry, notaire à Angers, avec Christophe Dolbeau, seigneur de la Garanne, curateur des enfants mineurs de feu Pierre Lebel, seigneur de la Jannièrre, et de Perrine du Châtelier . Par cet acte, Marguerite Pellault, femme séparée de biens de Claude Simonin, écuyer, sieur de la Fosse, versa la somme de 588 écus pour la location pour une durée de deux ans du lieu seigneurial du Châtelier situé en la paroisse de Chavene, commune de Chérancé, en Anjou (notes d'Audouys). Ce fief et domaine relevait de Montalais; la seigneurie de la paroisse y était attachée. Madeleine Pelaud renouvela ce bail puisqu'elle mourut dans la maison seigneuriale du Châtelier suite à la naissance d'une fille qui fut baptisée le 9 septembre suivant sous le prénom d'Elisabeth. Madeleine Pelaud fut inhumée dans l'église de Chérancé en Mayenne le 3 septembre 1607. (registres paroissiaux de Chérancé numérisés sur Internet).

Cette Elisabeth peut être celle qui épousa Pierre Pelletier le 21 janvier 1630.

Votre blog est toujours aussi intéressant et instructif. Merci.

Bonne journée!

H. André East

le registre paroissial de Chérancé écrit a posteriori, et lacunaire

L'acte de sépulture de Marguerite Pelault a été écrit quelques années après son décès puisque le prêtre y ajoute des commentaires concernant l'exécution de son mari. Cette exécution eut lieu le vendredi 19 septembre 1609 à Angers, et elle est décédée le 3 septembre 1607.

Par ailleurs, il est lacunaire, en particulier les baptêmes de l'année 1605.

Or, on trouve

Claude Simonin aliàs Claude Simon, capitaine, S' de la Fosse

aux côtés de Pierre Le Cornu

Par le baptême à Craon de son fils Pierre, le 22 décembre 1596, on sait qu'il est alors « capitaine à Craon ». L'abbé Angot donne la même information, extrait de la même source : « **La-fosse** : capitaine à Craon. Un de ses enfants a pour parrain Pierre Lecornu, gouverneur de la ville, 1596. » (Angot, *Dict. de la Mayenne*, 1900). L'étude du lien avec Pierre Le Cornu, très importante, suivra.

son exécution

Le capitaine de la Fosse a subi le supplice de la roue à Angers, alors réservé aux meurtriers.

Nous avons vu que le registre paroissial de Chérancé, écrit a posteriori, mentionne ce personnage comme « méchant ». Cette mention est le reflet de ce qu'on racontait alors à Chérancé et environs sur lui. Autrefois, sans journaux, radio ni télé ni téléphone, les nouvelles de ce genre se colportaient.

Un témoin de son temps, Louvet, consigna dans un journal les événements dont il eut connaissance. Greffier au présidial, il est un témoin privilégié, ainsi en ce qui concerne l'exécution du capitaine de la Fosse.

Mais il est clair qu'il n'eut pas les éléments précis du dossier, et a consigné uniquement les bruits de couloir du Palais. Par conséquent les causes qu'il cite peuvent être oralement plus ou moins déformées.

Ainsi, lorsqu'il cite l'assassinat de Tricqueboeuf, c'est ce qu'il a entendu, et dès lors on peut y voir Criquebeuf, seul patronyme existant réellement.

Par ailleurs les faits étant multiples, ils se sont manifestement échelonnés dans le temps, et au moment où on a eu envie de sévir (voir ci-dessous qu'on exécutait alors beaucoup) on a listé tous ces méfaits au cours de son existence.

Ceci pour expliquer que l'assassinat de Criquebeuf aux côtés de Pierre Le Cornu, 17 ans auparavant, peut très bien être ce fait.

ATTENTION, j'ai voulu vérifier le manuscrit original de LOUVET, hélas les AD ne possèdent pas la copie du microfilm de la BM, et il faut se rendre à la BM. En effet, le texte de Louvet n'est connu que par sa publication, et celle-ci peut très bien avoir fait une lecture fautive.

Il est manifestement parti au Bois-Bernier à la mort de son épouse, chassant bientôt son beau-père, ce qui signifie qu'il avait avec lui d'autres hommes armés, et j'ai du mal à imaginer le sort réservé durant cette période aux enfants. Quoiqu'il en soit, c'est manifestement une plainte de son beau-père qui mit fin aux méfaits du capitaine de la Fosse.

Voici le passage du journal de Louvet, tel que publié en 1855 :

« Le jeudy dixième jour de septembre audict an 1609 M le duc de Vendosme a passé par les Ponts de Cé pour aller en Bretagne aulx Estatz assignez à Nantes. Le vendredy dix neufvième dudict mois ung nommé le capitaine la Fosse a esté rompu à coups de barre de fer sur une croix, et mis sur la roue pour avoir vollé les deniers du roy, tué le sieur de Tricqueboeuf, avoir chassé le sieur du Bois-Bernier, son beau-père, hors de sa maison de Bois-Bernier, et la damoyelle de Bois-Bernier, sa belle-mère, lequel pour les crimes susdictz, M. de la Varenne, par le commandement de Sa Majesté, il y a ung mois, l'auroit assiégé et pris audict Bois-Bernier,

entre les mains duquel il se seroit sauvé ou quoy que soit des mains de ceulx à qui ledict sieur l'avoit baillé à garder dans ledict logis et ledict cinquième jour de ce mois auroit esté reprins par M. le prévost de La Flèche dans ladilte maison par l'intelligence d'ung de ses compagnons qui l'auroit trahy et livré audict prévost qui l'auroit emmené Angers où il auroit esté jugé par MM les présidiaulx. » (*Journal de Louvet* publié dans la Revue d'Anjou Maine et Loire, 1855, Vol. I, page 20 et 21)

Voici ce que Célestin Port a recopié du texte précédent, et selon la publication imprimée, puisque le document imprimé est paru 20 ans avant l'ouvrage de Célestin Port :

« **le Bois-Bernier**, commune de Noellet. — Beau-Bernier 1621 (Brain-s.-A Et.-C.). — Petit château du XVIIe s. restauré par M. le marquis de Bruc.— Il relevait en partie de Challain et de Candé et appartenait jusqu'au milieu du XVIIe s. à la famille Pelault. — Dans les premiers jours d'août 1609 la maison fut investie sur l'ordre du roi par M. de La Varenne, gouverneur d'Anjou. **Un capitaine, La Fosse, gendre du seigneur, après avoir tué le sieur Triquebeuf et volé les deniers publics, s'y était installé en maître, mettant hors son beau-père. La ville d'Angers dut envoyer du renfort le 4 août, 10 hommes par compagnie de ville, chacun avec 6 brasses de corde, une livre de plomb, une de poudre. Le capitaine, pris après 15 jours de siège, s'évada, et, revenu au gîte, y fut repris par la trahison d'un des siens et rompu sur la croix le 19 septembre au Pilon d'Angers.** Depuis la fin du XVIIe s. jusqu'à la Révolution la terre appartient à la famille Cocquereau. Arch. de M. et L. E 2048.— Arch. mun. d'Angers BB 56, f° 36.— *Journ. de Louvet* dans la Rev. d' A., 1855, t. 1, p.21. » (C. Port, *Dict. Maine et Loire*, 1876)

Hypothèse de filiation à Claude Simon x Marguerite Pelault

Isabelle SIMONIN est inhumée dans l'église du Louroux-Béconnais

Isabelle Simonin est inhumée dans l'église du Louroux en 1653 : « Le vingt et septiesme jour du mois de janvier l'an mil six cents cinquante et troys fut inhumé **en l'église du Louroux** le corps de defuncte Ysabelle Simonin vivante femme de Me Pierre Pelletier par nous curé soubzsigné, raturé fut au grand cymetière ». Or, il se trouve que j'ai entièrement retranscrits plus d'un siècle du registre paroissial du Louroux-Béconnais, et les inhumations dans l'église y sont très rares. Donc cette inhumation pose vraiment question.

Marie SIMON à ses fiançailles et SIMONIN à son mariage

Lors de ses fiançailles à Bécon, Marie **porte le nom de Simon** : « Le 2 mai 1621 ont esté les fiances d'Yves Mirleau fils de deffunctz Pierre Mirleau et de Margueritte Lebaillif ses père avec Marye Symon fille de deffunctz (*ligne blanche*) en l'église de Bescon présents Missire René Audouin prêtre, noble homme René Hyret S^r de Malpère et de Landeronde, Jehan Moreau, lesquels partyes avec ledit Moreau ont dict ne scavoir signer ».

Et elle est porte le nom de Marie Simonin lors de son mariage à Bécon « Le neufiesme jour de juin mil six cens vingt et un ont esté les espouzaillese et mariaige d'entre Yves Mirleau filz de deffunctz Pierre Mirleau et de Marguerite Jegnont et **Marye Symonin** fille de deffunctz (*blanc*) Symonin et (*blanc*) Pellault en l'église de Bescon en présence de André Apvrillon beau-

frère dudit Mireleau, Noël Delabarre, Jehan Moreau, Jullian Mirleau et plusieurs autres lesquelles dites parties ont dict ne scavoir signer fors ledit Jullien Mirleau »

Le fait que le prêtre donne les parents du futur et laisse des blancs pour la future ne signifie pas qu'il veut les oublier mais qu'il ne les connaît pas et a oublié de demander aux personnes présentes. On peut d'ailleurs mal comprendre par ailleurs que sur les fiançailles la mère du futur est Marguerite Lebaillif, devenue Marguerite Jegnant sur le mariage !!! Cette remarque amène à relativiser les compétences des prêtres, et par voie de conséquence à relativiser nos conclusions éventuelles

Etude des parrainages des enfants

Pierre Lecornu du Plessis de Cosmes

°Craon 22 décembre 1596 « Le Pierre fils de (blanc) capitaine et de D^{elle} (blanc) sa femme parrain noble homme Pierre Le Cornu S^r du Plessis de Cosme gouverneur de Craon et de Marie femme de Mr de la Vigne »

Pour la marraine, Il s'agit de Jehan d'Anthenaise S^r de la Vigne lieutenant de Mr le gouverneur de Craon, et de François Duteille

Isabelle de Champagné

« Le 12 novembre 1599 fut baptisé Marye fille de Claude Symon et de damoiselle Marguerite Pelault S^r et dame de la Fosse demeurant au Chastelier fut parrain René Hyret et marraine Yzabel de Champagné »

La marraine de Marye est Yzabel de Champagné. Or, Renée du Buat, mère de Marguerite Pelault, était la cousine de René du Buat, seigneur de la Subrardière. Ils étaient assez proches puisque Renée du Buat lui vendit les terres et seigneuries de Gastines dont elle avait héritées de son frère. René du Buat eut une fille prénommée Perrine qui épousa Louis de Champagné le 14 février 1584. René Pelault fut l'un de ceux qui signèrent à son mariage. C'est ce Louis de Champagné qui fut gouverneur de Château-Gontier en 1589. Il a peut être eu une fille prénommée Isabelle. (*La maison du Buat*, par R. Charles, page 44 et 71, relevée par André East)

Bernard Mayaud donne à Louis de Champagné et Perrine du Buat 6 enfants : 1 Pierre, 2 Louis, 3 Gabriel, 4 Marie x du Boisberanger, 5 N. religieux et 6 Ne religieuse

Il donne une Isabelle de Champagné x 2 2 1585 Claude du Tertre de Mée, fille de René de Champagné sr du Rossignol (Louvaines) et de Jeanne du Tilleul (cousine germaine de Louis de Champagné x Perrine du Buat)

René Huret parrain en 1599 de Marie, et témoin à ses fiançailles

Chérance « Le 12 novembre 1599 fut baptizé Marye fille de Claude Symon et de damoiselle Marguerite Pelault S^r et dame de la Fosse demeurant au Chastelier fut parrain René Huret et marraine Yzabel de Champaigné »

Lors de ses fiançailles à Bécon, René Huret est présent : « Le 2 mai 1621 ont esté les fiances d'Yves Mirleau fils de deffunctz Pierre Mirleau et de Margueritte Lebaillif ses père avec Marye Symon fille de deffunctz (*ligne blanche*) en l'église de Bescon présents Missire René Audouin prêtre, noble homme René Huret S^r de Malpère et de Landeronde, Jehan Moreau, lesquels partyes avec ledit Moreau ont dict ne scavoit signer ».

René Huret était juge au présidial d'Angers, fonction plus lucrative qu'avocat. De son 1^{er} lit avec Marie Lejeune il n'a qu'un fils vivant, René, manifestement handicapé mental, et il a une fille hors mariage, sans doute avec une servante, qu'il épousera par la suite, mais cette fille étant entrée au Carmel contre sa volonté, car la volonté du père était qu'elle le soigne dans ses vieux jours, il la déshérite, et ce à plusieurs et reprises. Il est le frère de François HIRET Sr de Malpère puis de Landeronde †/1597 Cr au Présidial d'Angers 1597-1602, il achète avant 1590 le château de Landeronde à Bécon, puis vers 1590 la Goupillère à Saint-Augustin-des-Bois¹ x 1564 Jeanne-Françoise DINAN fille de Macé et Jeanne Mabile (SP)

Cet unique frère meurt sans postérité vers 1602 et René Huret, alors âgé de 42 ans, hérite de lui de Malpère et Landeronde.

Il semble que René Huret ait souvent vécu à Landeronde à Bescon, surtout vers la fin de sa très longue vie.

René HIRET 3^e S^r de Malpère (héritée de ses parents) et de Landeronde (héritée de son frère ca 1595) °ca 1560 † après 5.11.1648 date à laquelle il git au lit malade depuis longtemps. Conseiller du Roi au siège présidial d'Angers. Fils de René 2^e HIRET qui épousa vers 1533 Jeanne BONTEMPS et petit fils de René 1^{er} HIRET qui épousa Ysabeau Chaston x1 /1603 Marie LE JEUNE et x2 18.11.1624 Agnès COCHOIS qui teste en 1647 avec son époux. Elle est veuve de JOSSE dont un fils Christoffe JOSSE

- 1-Pierre HIRET °Angers ^{StMaurille} 12.7.1603 Filleul de M^e Pierre Davy S^r de la Souveterie controlleur au grenier à sel de Craon et de Perrine Denay femme de n.h. Gilles Le Jeune C^r du roy
- 2-Marie HIRET † (avant son père) Citée en 1609 au baptême de son frère René en 1609
- 3-Charlotte HIRET °Angers ^{StJeanBaptiste} 16.8.1607 †avant son père Filleule de Jehan Ayrault ex-président de la Chambre des Comptes de Bretagne à Nantes, et de Charlotte Le Lièvre épouse de n.h. Guy Lanier conseiller du roy en son grand parlement.
- 4-René HIRET IV^e (du x1) S^r de Landeronde °Angers ^{StJeanBaptiste} 29.11.1609 †1648 SP «Baptisé en la maison en la nécessité le réquérant». Filleul de Marie Huret fille dudict S^r de Malpère.
- 5-Marguerite HIRET (d'Agnès Cochois) °Bescon 30 mai 1618 Reconnue au mariage « *lesdits Huret et Cochois ont présenté à l'église une fille âgée d'environ 6 ans nommée Marguerite qu'ils ont dit être leur fille, et avoir été baptisée le 30.5.1618 en l'église de Bescon* ». °avant le mariage de ses parents †SP en religion en 1636 et déshéritée par son père

¹ A. SARAZIN, *Manoirs et gentilshommes d'Anjou*, 2^e éd. Cholet, 1987, p.87, donne François Huret, magistrat à Angers, possesseur depuis peu du château de Landeronde à Bécon, fils d'un marchand de la région de Sablé, qui semble avoir eu le génie des affaires et laissera une fort belle succession. Par succession ouverte la Goupillère est fin XVII^e siècle à René Vivien marchand, époux de Renée Legendre. C. Port ne donne rien sur cette Goupillère.

tenter d'identifier à quel titre René Huret serait lié à Claude Simonin et Marguerite Pelault, car il aurait pu héberger les enfants, voire en avoir la curatelle, à Landeronde à Bescon

Louise d'Andigné, marraine le 9 septembre 1607 d'Elisabeth

Louise d'Andigné marraine pourquoi pas Louise baptisée le 18 janvier 1596 au Louroux. Elle aurait 11 ans et sa mère est Marguerite de Champagné (*Mayaud la nomme Radégonde*), qui serait une tante :

- 1 de Louis de Champagné x Perrine du Buat
- 2 et de Isabelle de Champagné x Claude du Tertre de Mée

Selon André East :

Le 15 septembre 1581, après le décès de Claude du Buat, il y eut une réunion de famille au Châtelier, au Miral. Y étaient présents Renée du Buat, héritière principale de son frère Claude, René Pelaut, sieur de Bois-Bernier, son mari, Philippine du Buat, héritière puînée, Jacques de Mondamer, seigneur des Escotayes, son mari et plusieurs membres de la famille dont Jean le Picard, seigneur de la Grande-Maison, Jean de Criqueboeuf, Gaston d'Andigné, seigneur de la Poulqueraye, Guy le Picard, seigneur du Boullay, et Guillaume de Langellerie, seigneur de Brassé. Il en résulta une transaction sur partage qui fut passée devant René le Breton, notaire de la cour de Craon, entre René Pelaut, sieur de Bois-Bernier, Renée du Buat, et Philippine du Buat et Jacques de Mondamer, seigneur des Escotayes.

Vous avez sans doute remarqué parmi ceux présents à cette réunion Jean de Criqueboeuf, Gaston d'Andigné, seigneur de la Poulqueraye.

Il se peut que Louise d'Andigné soit une parente de Gaston d'Andigné.

Et, selon Jean-Louis d'Andigné (juillet 2009) :

- Alentour 1609, Louise fille de Philippe de Montjauger et de Claude de Juigné que, vous dites avoir vendu la Touche-Bottereau, en 1623, avec sa sœur Renée. Mais je n'en connais ni sa date de naissance, ni sa date de décès.
- une Louise, fille de Bertrand de Montjauger et de Renée de Mondamer, de qui je ne connais rien.
- une Louise d'Andigné, marraine le 23/03/1574 à Réminiac.

Paul Du Tertre

le compère de Louise d'Andigné

Pol Dutertre écuyer

doit être Paul du Tertre fils de Isabelle de Champagné (Cf abbé Angot le Tertre à Mée) né vers 1695 donc lui aussi très jeune

Charles et Marie Simon

Il va être difficile d'identifier la parentèle de Claude Simonin aliàs Simon, mais on possède déjà 2 parrainages Simon de ses enfants, qui lui sont manifestement proches :

- Charles Simon parrain en 1601 : « Le 22 janvier 1601 fut baptisé Charle filz de Claude Simon et Marguerite Pelault S^r de la Fosse parrain Charle Simon et marraine madame de la Villatte »
- Marie Simon marraine en 1606 « Le 20^e dudit mois an susdit (mai 1606) baptisée Heli-zabeth fille de Claude Symon et damoysselle Marguerite Pelault parrain le S^r de Fontenelle et marraine Marye Symon »

Concernant les Simon, il faudra étudier beaucoup de pistes :

- une première piste (*attention, piste seulement*) figure sur ma page concernant Freigné, voir l'histoire de la famille Simon noble qui possédait la Saulaie, telle que publiée par Mr de l'Esperonnière.

arguments contre cette hypothèse de filiation

Le patronyme SIMON et le patronyme SIMONIN semblent différents même si SIMONIN est une forme diminutive de SIMON.

Guillaume Simon du Haut-Bois

Selon Jacques Saillot

Cette famille Simon portait « d'or à la rose double de gueules boutonnées d'or »

La première mention de cette famille SIMON remonte à 1360. Le roi Jean II est prisonnier d'Anglais qui exigent une forte rançon, pour laquelle un impôt est levé, dont le rôle est conservé pour l'Anjou à la Bibliothèque Municipale d'Angers « Comptes de la grande bourse d'Angers, mss. 787). Y figure : « Pierre Simon, seigneur du Mortier-Garnier (Remouillé, près de Clisson), imposé pour 2 écus ». Le montant est faible comparé aux autres contributions. C'est la seule mention de ce personnage, qui eut au moins 2 fils : Gilles Simon, sans doute l'aîné, seigneur du Mortier-Garnier, qui vécut près de Clisson et eut d'une épouse inconnue Jeanne, fille unique qui épousa par contrat passé à Clisson le 9 avril 1416 René de GOULAINNE (Mr de l'Esperonnière, Histoire de la Baronnie de Candé, tome II, page 299) - et Guillaume qui suit.

Guillaume Simon apparaît dans une charte cartulaire de l'abbaye de la Roë, parmi les bienfaiteurs, ainsi son épouse Jeanne N. et leur fils Jean mineur, vivant à Ballots.

Guillaume SIMON sieur du Haut-Bois ° vers 1360 sans doute à Ballots (53) où il vit avec son épouse Jeanne N. en 1399.

1-Jean SIMON dont postérité suivra

Jean Simon

Jean Simon apparaît en qualité de « témoin, cousin de l'épouse » au mariage de Jeanne Simon fille de Gilles, le 9 avril 1416. Cette mention est la preuve du lien ente Guillaume son père, et Gilles sieur du Mortier-Garnier. (contrat original aux Archives Municipales d'Angers, p. 332)

Jean Simon est dit « juveigneur » dans le document de 1399, ce qui implique un âge de 12 ans environ.

Il vient de mourir le 2 mai 1439, date à laquelle demoiselle Du Mortier est tutrice naturelle et légale de Guillaume, Marguerite et Marie dans un acte de partage cité par AUDOUYS (Mss. 1224 à la Bibliothèque Municipale d'Angers). Sur le même document apparaît un certain Tvonnet Simon co-tuteur donc proche parent et sans doute oncle des mineurs. (document conservé aux Archives Nationales à Paris P-333-334 cote 356 parchemin original de l'acte de partage en question)

Jean SIMON sieur du Haut-Bois, °vers 1390 ou peu avant fils du précédent x vers 1418 demoiselle DU MORTIER

- 1-Guillaume SIMON, qui apparaît dans l'acte de partage des biens paternels le 2 mai 1439 avec ses sœurs Marie et Marguerite dont postérité suivra
- 2-Marie SIMON
- 3-Marguerite SIMON

Guillaume II Simon

Il vit à Chazé-Henry en 1476 mais est décédé en 1482 date à laquelle son fils Louis est dit « fils de feu Guillaume » à la montre de Pouancé.

Selon Jacques Saillot, le nom de son épouse est inconnu, mais on pourrait penser à Aliette de Chazé-Henry, qui avait épousé un certain Guillaume dont le nom patronymique est resté inconnu. Ceci expliquerait sa fixation à Chazé-Henry. **Revoir les généalogies de la famille de Chazé pour y chercher Alliette, qui ne figure pas dans C. Port.**

Guillaume II SIMON °ca 1420 Fils de Jean SIMON sieur du Haut-Bois et demoiselle DU MORTIER x nom inconnu

- 1-Louis SIMON sieur du Haut-Bois et du Mortier dont postérité suivra

Louis Simon

Il est encore vivant en 1499 mais décédé avant 1504 lors du mariage de sa fille le 9 novembre 1504.

Il existe une copie, en mauvais état, de son contrat de mariage passé en cour laye de Chazé le 14 novembre 1476 avec Marguerite Escoubleau fille de Julien-Maurice et Guillemette Foucher, elle-même fille d'Antoine et Marguerite de Châteaubriant (manuscrit à la B.M. d'Angers cote Mss 1205-1206)

Puis, il apparaît dans la montre de Pouancé de 1482 (archives de la seigneurie de Pouancé aux Archives Départementales)

Si sa mère est Alliette de Chazé, ajoutons qu'elle était décédée avant 1469.

Enfin, il est mentionné au partage des biens Escoubleau (Archives du Maine-et-Loire) en 1504, comme étant décédé auparavant.

Louis SIMON sieur du Haut-Bois et du Mortier °vers 1450 Fils de Guillaume x (contrat du 14 novembre 1476 à Chazé) Marguerite ESCOUBLEAU

- 1-Julien SIMON dont postérité suivra
- 2-Jeanne SIMON x (contrat du 9 novembre 1504 devant Gaboreau notaire) François **CHARBONNIER** fils de Jacques et d'Isabeau CHENU

Julien Simon

Il est encore mineur (moins de 25 ans) en 1504, mais majeur le 1^{er} septembre 1504.

Il meurt vers 1543-1544 selon les documents conservés aux Archives Nationales (P-332 cote 289)

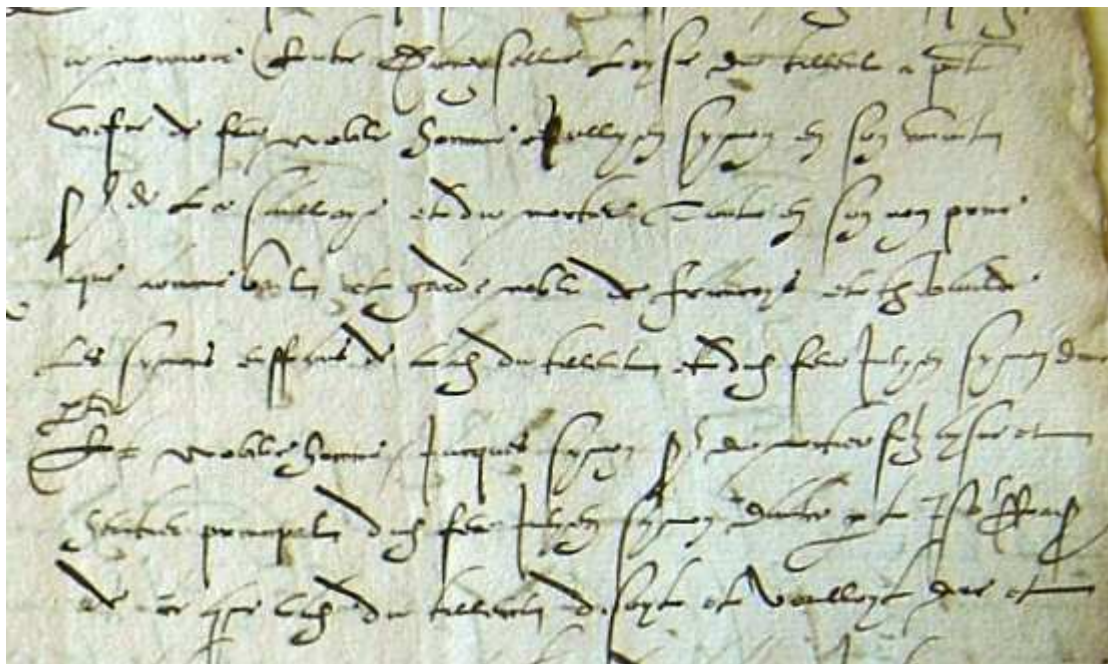
Un aveu rendu le 18 février 1527 à la Saulaye le donne époux de Jeanne Du Pré, épousée vers 1506 à Saint Martin de Montfaucon près Cholet d'où elle était originaire.

Le comte de l'Esperonnière dans son ouvrage sur la Baronnie de Candé, traite la famille Simon de la Bénardaie issue de cette dame et parente des Simon du Pont.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES ENFANTS de Julien SIMON

Certains auteurs, en particulier Jacques Saillot dans l'ouvrage publié par le docteur Daniel Lequyer sur les Simon, ont attribué à Louise Du Teilleul un fils unique prénommé Louis, et citent un prétendu testament de celle-ci : « Le 30 avril 1546, devant Quettier notaire juré du comté de Vritz, la dame Du Teilleul après avoir recommandé son âme à Dieu, lègue à son fils unique, Louis, pour lors âgé de 7 ans passés, la totalité de ses biens propres non aliénés par le contrat de mariage, c'est-à-dire les terres du Pont et de la Benardaie. »

Ce prétendu document et ce prétendu fils sont formellement contredits par la transaction entre Louise du Teilleul, veuve de Julien Simon, et Jacques Simon fils aîné et noble, issu du premier lit dudit Julien Simon, passée le 1er juillet 1544 par Huot notaire Angers (AD49-5E121) retranscrit sur mon blog. Cette transaction donne 2 enfants à Louise Du Teilleul : Thibaude et François. En outre, elle mentionne une donation faite par Julien Simon à Thibaude faite d'héritier mâle, ce qui laisse penser qu'il n'a pas eu connaissance de la naissance de son fils François, manifestement né après cette donation, et probablement après le décès de son père.



« Le 1er juillet 1544, (Huot notaire Angers) sur les procès et différends meuz ou espérez à mouvoir entre damoysselle Loyse de Tilleul à présent veufve de feu noble homme Julien Symon en son vivant sieur de la Saullaye et du Mortier tant en son nom privé que comme bail et garde noble de François et Thibaulde les Symons enfants de ladite du Teilleul et dudit feu Julyen Symon d'une part, et noble homme Jacques Symon sieur du Mortier fils aysné et héritier principal dudit feu Julyen Symon d'autre part

pour raison de ce que ladite du Teilleul disoit et vouloit dire ... » - L'accord stipule que François et Thibauda recevront « les lieux domaines et appartenances fief et seigneurie domaine mestairye et appartenances de l'Espinaye situés et assis en la paroisse de Beauissé, le lieu et mestairie de la Chollière situé et assis en la paroisse de Gesté, le lieu domaine mestairie et appartenances de la Barre situé et assis en la paroisse de Saint Pierre de Maulimart », qui sont estimés à 100 livres de revenu annuel.

Par ailleurs, les sources complémentaires permettent de retracer les liens des héritiers Simon, et seront explicitées ci-après.

Il s'ensuit que tout ce qui est écrit sur les héritiers de ce prétendu Louis Simon est filiativement erroné, en particulier, outre les Simon de Malabry ce Claude Simon époux aussi d'une Davy.

Julien SIMON sieur du Haut-Bois et du Mortier °vers 1480 † après 1539 mais avant 1547 Fils de Louis x1 1506
Jeanne DU PRÉ x2 (contrat devant Adrien Lecompte le 12 mai 1536) Louise DU TEILLEUL dame du Pont et de la Bénardaie °ca 1506 Fille de Louis DU TEILLEUL sieur du Pont et de dame Françoise de la BENARDAYE

- 1-Jacques SIMON (du 1^{er} mariage) dont postérité suivra
- 2-Françoise SIMON † assez jeune vers 1567. Religieuse à Notre-Dame de la Regrippière
- 3-Lancelot SIMON sieur de la Rebouste † sans alliance
- 4-Louis SIMON °ca 1510 Devenu prêtre le 6 février 1529 (devant Cousturier Angers) comme religieux profès dans la communauté du Perray
- 5-Joachim SIMON écuyer, † sans alliance avant 1567
- 6-Thibaulde SIMON (du x2 Louise du Teilleul) x Paul DU PONCEAU dont postérité suivra
- 7-François SIMON (du x2) dont postérité suivra

Jacques Simon

Jacques SIMON °vers 1510 † après 1575 Fils de Julien SIMON et de sa 1^{ère} épouse Jeanne DUPRÉ x vers 1543
Suzanne de CHEVERUE

- 1-Claude SIMON dont postérité suivra
- 2-Jean SIMON † sans alliance en 1587 à son retour d'Italie, où il fit beaucoup parler de lui en 1575 et 1584 (comte de l'Esperonnière)
- 3-Françoise SIMON x 1567 Jean de ROUXELLE

Claude Simon

Ardent ligueur. Il teste en mars 1598, (AD49 série B insinuations année 1598) après avoir renoncé le 23 avril 1596 à la communauté de biens, dans un acte qui énumère ses enfants

Il décède entre mars et juillet 1598 (BM Angers, manuscrit N 1167)

Anne Davy se remarie en mars 1599 avec Antoine LEGRAS sieur de la Fresnaye Macrin.

Claude SIMON °ca 1544 † entre mars 1598 et juillet 1598 Fils de Jacques SIMON et de Suzanne DE CHEVERUE x Anne DAVY

- 1-Anne SIMON † sans doute peu après 1596
- 2-Renée SIMON, fille unique x 1612 François de l'ESPERONNIÈRE Dont postérité suivra

Renée Simon x 1612 François de l'Esperonnière

Avec Renée Simon, fille unique des précédents, la branche aînée des Simon de la Saulaie, se fond dans celle de l'Esperonnière par mariage. Seuls les Simon issus du second lit de Julien Simon avec Louise Du Teilleul, conserveront le nom au moins quelque temps.

Le contrat de mariage passé le 16 septembre 1612 (Arch. du chat, de la Saulaye. Parch. orig.) entre Renée Simon et François de l'Esperonnière se trouve dans « Histoire généalogique de la maison de L'Esperonnière, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées » par Th.Courtaux sur Gallica. : « François de l'Esperonnière, écuyer, seigneur de la Sorinière, du Plessis-Mozay, puis de la Roche-Bardoul, du Pineau, de Vritz, de la Saulaye, du Breil, de la Boulairie, de la Tousche-Baranger, de la Chaperonnière, etc... chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa par contrat du 16 septembre 1615, reçu par Sidracq, Le Rat et Louis du Bois, et délivré par Druault, tous notaires à Saumur, damoiselle Renée Simon, fille de defunt Claude Simon, vivant écuyer seigneur de la Saulaye et de Vritz, et de damoiselle Anne Davy, dame de la Duracerie, mariée en secondes noces avec Antoine Le Gras, écuyer, seigneur de la Fresnaye... Renée Simon demerait à l'époque de son mariage, à Paris, chez son oncle, noble homme Robert Thévin, conseiller du roi au Parlement du Paris et président aux enquêtes. »

Voici les commentaires d'Elisabeth Morvant-Kerhuede et moi-même : Renée Simon petite fille de Jacques Simon) fut assistée à ce contrat par :

- dame Jeanne Davy, **sa tante**, dame de la Mazure, femme dudit Robert Thévin (.....)
- François du Bois sieur de la Ferté
- delle Renée Rousseau, femme de ce dernier et fille de Jean Rousselé
- delle Françoise Simon, **aussi tante de la future**;
- noble homme René Chenu et delle Jeanne de Bailleul, sa femme; (eux sont parents avec les Du Ponceau et les Esperonniere)
- noble François Simon, sieur de la Lussière (**descendant de François Simon de la Bernardaie, branche cadette des Simon** par le remariage de Julien avec Louise du Teilleul)
- vénérable et discret Claude Simon, religieux de l'abbaye de Saint-Georges;
- noble homme François Simon, sieur de la Jugerie; (je ne situe pas)
- delle Julienne Simon, fille de feu François Simon, **oncle paternel de la future**; (ne serait ce pas plutôt grand oncle ?)
- noble homme Jean du Breil et dalle Françoise Simon, sa femme
- Louise Le Mareschal, dame de la Rigaudière, et Charles de l'Esperonnière, écuyer, sieur de la Sansonnière, par. de Saint-Georges-des-Sept-Voies
- Apparemment aucune trace d'une descendance d'un hypothétique Louis.

Thibaude Simon (du x2 Louise du Teilleul) x Paul du Ponceau

Le contrat de mariage de Paul Du Ponceau avec Louise Dolbeau est passé le 7 juillet 1585 devant Mathurin Grudé notaire à Angers : Vous le trouverez entièrement retranscrit sur mon blog, paru le 4 avril 2011, <http://www.odile-halbert.com/wordpress/?p=21616>

Voici les commentaires fait par Elisabeth Morvant-Kerdelhue, qui attestent les liens entres les Simon issus des 2 lits de Julien :

- les témoins parents de Paul du Ponceau :
- -Mathurin de Jarzé est parent par les Du Ponceau , une de Jarzé s'alliera avec les d'Esperonniere en 1616 (Histoire généalogique de la maison de L'Esperonnière p152)
- Jehan Lepetit sieur du Boys Souchart semble aussi etre parent par les Du Ponceau :

- (Dans Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Loire-Inférieure p181) A Casson le 20 juin 1573 Charlotte du Ponceau et Jean Le petit seigneur du Bois Souchart sont parrain et marraine d'un fils de Jacques Le petit .
- Alain Dolo est aussi un proche : dans la même paroisse au baptême d'un enfant du même couple ,le 2 Juillet 1577, la marraine est Jeanne Macé épouse d'Alain Dolo
- Et dans la paroisse de Sainte Melaine des Touches , p 209 on trouve aussi entre 1565 et 1600 des membres de la famille Du Ponceau , Louise Dolbeau dame de la Garenne ,et une ...Jeanne Lebel (parente du propriétaire du Chastelier à Cherancé ?)
- <http://www.archive.org/stream/p1inventairesomm05arch#page/208/mode/2up>

François Simon

François SIMON sieur de la Besnardais Fils de Julien SIMON et de sa zème épouse Louise du Teilleul

Il me manque une ou plusieurs générations mais une transaction passée devant Deillé notaire à Angers le 21 novembre 1612 suite au décès de Catherine Simon, lui donne pour frères et soeurs : François Simon sieur de la Bernardaie et de la Lucière, demeurant en sa maison de la Lucière, Julienne, célibataire, Catherine décédée célibataire, Françoise épouse de Jean Dubreil écuyer demeurant à Sainte-Gemmes-sur-Loire, et René, religieux près de Chartres (AD49-5E121 Deillé notaire), ce qui donne :

N. SIMON

- 1-François SIMON sieur de la Bernardaie et de la Lucière, fils aîné et principal héritier, ce qui ne signifie pas qu'il est né avant ses soeurs, puisque les garçons nobles passent avant les filles. Il est probablement celui qui suit.
- 2-Catherine SIMON † avant novembre 1612 Sans Alliance
- 3-Julienne SIMON, Vivante en novembre 1612
- 4-Françoise SIMON mariée à Jean DUBREIL écuyer
- 5- René SIMON, religieux près de Châteaurenault

François Simon x Marie Baudrayer

Écoutons l'abbé Gourdon, curé de Brain-sur-Longuenée, nous compter dans son manuscrit l'histoire des Simon, telle qu'il a pu la connaître :

« Le Feuil, situé à Brain-sur-Longuenée, est une ancienne propriété seigneuriale qui pourtant ne peut avoir une origine très antique, en juger par le caractère de son architecture seulement à la vue de sa cloture, et de ses hauts et spacieux appartements on reconnaît la demeure d'une famille notable d'autrefois.

La terre du Feuil appartenait avant le 20 avril 1625 à messire Pierre Gaultier sieur de la Crétinnais, qui à cette époque la vendit à la veuve d'un sieur Guy Bauldryer, sieur de la Bécantinière. Cette veuve, qui avait marié sa fille Marie à François Simon de la Bénardays céda à ses derniers la terre du Feuil. Rien n'indique que ce François Simon de la Bénardays soit venu habiter cet endroit, mais sa femme, Marie Bauldryer, qui lui a survécu, y a demeuré et y est morte. Son corps a été enterré dans la chapelle du cimetière le 20 mai 1690 âgé de 77 ans. C'est peut-être cette femme qui fit construire le Feuil et qui le fit ériger en seigneurie pour son fils Guy Simon qui était appelé « seigneur du Feuil ». Il paraît que ce ne fut que 2 mois avant sa mort, le 22 mars 1690, qu'elle établit par un acte authentique son fils possesseur de cette propriété. Celui ci habitait le Feuil avec sa mère. Marié, il y vit naître ses enfants du vivant de cette dernière et devint même veuf près d'un an avant sa mort.

Disons en passant que la famille des Simon était une famille nombreuse à Vern. C'est à une métairie de cette commune, dont elle était sans doute propriétaire, qu'elle emprunte la dénomination de la Bénardays. C'est de cette famille qu'est descendu M. de la Bénardays, curé de cette paroisse. »

Puis l'abbé Gourdon donne la généalogie qu'il a relevée dans ses registres, descendants de Guy Simon, que je reporte à son chapitre.

François SIMON sieur de la Besnardais †avant 1667 Fils de François SIMON x Marie BAUDRIER †Brain-sur-Longuenée 20 mai 1690 « épouse de messire François Simon de la Bénardays, et mère de Guy Simon du Feuil » (selon l'abbé Gourdon)

- 1-Antoine SIMON sieur de la Besnardais
- 2-François SIMON
- 3-Guy SIMON x Marie NEPVEU dont postérité suivra

Antoine Simon sieur de la Besnardais demeurant paroisse de Vern, élection et sénéchaussée d'Angers, comparaît le 18 avril 1667, tant pour lui que pour Marie Baudrier sa mère, et pour Anthoine, François et Guy ses frères, demeurant mesmes paroisse, élection et sénéchaussée, a dit que ses dits mère, frères et lui entendent maintenir la qualité d'escuyer et qu'il ne connaît autres de son nom et armes qu'il porte : d'or à une roze de gueules, a mis au greffe les pièces dont il entend se servir et a signé Anthoine Simon. (Recherches de la noblesse dans la généralité de Tours en 1666, procès-verbaux de comparution publiés par l'abbé Chambois et Paul de Farcy)

Guy Simon x Marie Nepveu

Guy Simon décède 44 ans après son épouse « il est inhumé dans le choeur de l'église, messire Guy Simon seigneur du Feuil, âgé de 88 ans »

« Après la mort de messire Guy Simon, il ne semble rester plus personne de sa famille au Feuil. Son fils aîné, Gui-François, en se mariant, était allé à Vern, et habitait la Pasqueraye. Après la mort de son père, il prenait titre de « seigneur du Feuil et de la Pasqueraye ». Nous avons vu que Guy-François Simon, marié à Perrine Julienne Bodin, en avait eu 4 filles dont l'aînée fut Julie-Aimée. Après la mort de son père, qui précéda sa mère dans le tombeau, cette dernière, en sa qualité d'aînée et de principale héritière, était devenue propriétaire de la terre patrimoniale et seigneuriale du Feuil et était appelée « demoiselle du Feuil », quoiqu'elle ne paraisse pas y avoir habité. Après la mort de son grand père cette terre fut mise entre les mains d'un fermier. En 1740, lorsqu'elle était à la Pasqueraye de Vern, elle fut forcée de faire hommage au seigneur de la Beuvrière pour des droits féodaux établis sur des terres qu'elle possédait. Dès lors elle était sans doute et depuis plusieurs années, mariée à messire J. B. Diel de Montaval, et la mort l'enleva le 11 janvier 1760, enterrée dans l'église de Brain. Aucun enfant ne paraît être issu de ce mariage, mais l'épouse en mourant constitué son mari donataire de la terre du Feuil. Celui-ci ne la garda pas longtemps. Désireux d'une vie douce et tranquille et se voyant sans héritier direct, il abandonna cette propriété à son ami intime, messire d'Andigné de Mayneuf, seigneur de l'Isle Briant, dans la paroisse du Lion d'Angers, lui laissant la liberté d'en disposer selon sa volonté, mais à la charge par ce seigneur de remplir les obligations dues par la succession. D'après une clause de ce contrat, M. de Montaval était nourri, logé, blanchi, traité en un mot, comme le maître du château, avait droit à un domestique pour son service particulier, moyennant une somme de 800 livres par an. Tout ceci fut réglé et adopté le 60 octobre 1791, et le 6 février suivant le même M. d'Andigné céda avec les mêmes conditions, moins celles concernant la personne de M. de Montaval, la terre du Feuil Messire Georges Hullin de la Selle, seigneur de la Beuvrière et de la paroisse de Brain. C'est donc de cette sorte que le Feuil est entré au nombre des propriétés de la Beuvrière.

Messire Guy Simon écuyer seigneur du Feuil étant mort et aucun membre de sa famille ne restant après lui dans ce domaine, il fût aussitôt confié aux soins d'un fermier qui fut M. Pierre Vernault, et c'est par lui que la famille honorable des Vernault s'est introduite dans la paroisse de Brain. » (Abbé Gourdon, manuscrit de Brain sur Longuenée).

Guy SIMON seigneur du Feuil (Brain-sur-Longuenée, 49) †Brain-sur-Longuenée 11 septembre 1732 Fils de François SIMON de la Bénardais et de Marie Bauldryer x Marie NEPVEU †Brain-sur-Longuenée 6 juin 1689 « épouse de messire Guy Simon écuyer seigneur du Feuil, son corps est enterré dans l'église » (selon l'abbé Gourdon)

1-Gui-François SIMON °26 décembre 1681 « Du vivant de son père il portait le titre de la Jarrie » (selon abbé Gourdon) x Perrine Julienne BODIN

11-Julie Aimée SIMON †Vern-d'Anjou inhumée à Brain le 12 janvier 1760 âgée de 45 ans x J.B DIEL de Montaval

12-Françoise Catherine SIMON

13-Marie Antoinette SIMON demoiselle de la Belangerais

14-Renée Françoise SIMON

2-Antoine SIMON °17 février 1683. « Il entre dans l'état ecclésiastique, fut docteur en théologie de la faculté de théologie d'Angers, et devint curé de Gené » (selon Abbe Gourdon)

3-Marie SIMON °1er août 1684 « Nous n'avons aucun renseignement sur ce qu'advirent ces 3 enfants » (selon l'abbé Gourdon)

4-Guy SIMON °8 octobre 1685

5-Sylvie SIMON °3 juillet 1687

Louis Simon, le prétendu fils de Julien

Je viens d'exposer ci-dessus les preuves que Louis Simon n'est pas le fils de Louise du Teilleul et Julien Simon.

Voici ce que d'autres ont raconté :

Selon Jacques Saillot le second mariage de Julien Simon avec Louise du Teilleul aurait été boudé par la famille Simon, qui étaient dits absents car « éloigné pour affaires ... ».

Toujours selon cet auteur, il aurait existé un document ; « Le 30 avril 1546, devant Quettier notaire juré du comté de Vritz, la dame Du Teilleul après avoir recommandé son âme à Dieu, lègue à son fils unique, Louis, pour lors âgé de 7 ans passés, la totalité de ses biens propres non aliénés par le contrat de mariage, c'est-à-dire les terres du Pont et de la Benardaie. » Ceci est incompatible avec ce que j'ai pu vérifier dans la transaction de 1544 entre Louise Du Teilleul et Jacques Simon, l'aîné des enfants du premier lit.

Selon Jacques Saillot, ce fils du 2^e mariage fut éliminé de la famille par les autres.

S'il a existé un Louis Simon, que l'on trouve dans le fonds Du Brossays (AD53 - E107) en 1574 comme passant son testament à Château-Gontier devant Lorient le 2 février 1609, contrat repris par le Fonds Gauchet et supplément aux archives de Laval). **Il serait fort intéressant de le retrouver, et il a été cherché en vain aux Archives.** Ses enfants y seraient désignés. Il a alors environ 70 ans (en 1609) mais le nom de son épouse n'est pas cité. Il semblerait cependant qu'une Thébaulde de Courtin ait épousé en 1562 un Louis Simon si on croit la filiation des Courtin détenue aux Archives de Mayenne. Cette dame serait née à Château-Gontier le 12 avril 1542 et aurait testé le 17 mai 1592 (seulement cité par Gauchet, sans autre précision) et document introuvable au moment où Jacques Saillot a fait la recherche.

Louis Simon semble avoir vécu en Mayenne où peut-être son mariage l'a fixé.

Louis SIMON °sans doute à Vritz vers 1538-1539 † avant 1566 (du x2, mais visiblement éliminé par la famille)

Ne peut en aucun être issu du 2^e mariage de Julien SIMON avec Louise DU TEILLEUL

1-Claude SIMON dont postérité suivra

Claude Simon

Claude Simon, de même prénom que son cousin germain, a souvent été confondu avec lui.

Selon Chartier (notes manuscrites Archives de Laval) il aurait épousé à Loigné le 22 juin 1589 Renée (*c'est Anne plus bas*) Davy fille de René et Anne de la Motte (actes disparus).

Ses biens sont partagés le 22 juillet 1619 (AD49 dossier J, notes manuscrites de Célestin Port) mais ce dossier fait seulement état de sa femme prénommée Anne et non Renée, ce qui a sans doute été la source de la confusion entre les 2 cousins.

Claude SIMON que Saillot donne marié à Loigné le 22 juin 1589 à Renée DAVY

1-Anne SIMON °ca 1590

2-Renée SIMON x André RICHARD

3-Louis SIMON âgé de 25 ans environ en 1619

4-Claude SIMON sieur du Pont, âgé de 20 ans environ en 1619

Voici ce qu'ajoute Jacques Saillot « La série H et H supplément dossiers H-1776 à 1787 qui font état d'aveux passés dans le sud de la Mayenne, fait état vers 1636 d'une famille Simon vivant à Marigné (H-1784 et G-2103, en deux lignes) dont Claude Simon, qui rend aveu au prieur de Marigné pour une terre sise au lieu de Malabry. Claude est dit « fils de Claude, âgé de 36 ans environ ».

J'ajoute que ce dernier Claude Simon est troublant :

- Il est totalement contemporain de celui qui fut rompu vif le 19 septembre 1609 à Angers, et que je cherche à remonter,
- sa branche a été éliminée de la branche de la Bénardaie, car sans doute considérée comme un vilain petit canard
- hélas les documents cités, mais il faut le dire introuvable et non vérifiés, le donnent mari de Renée Davy et le partage de ses biens en 1619.

autre erreur du même ouvrage :

François SIMON °vers 1510 † après 1575 Fils de Julien SIMON et de sa 1^{ère} épouse Jeanne DUPRÉ
1-Jacques SIMON x1 (contrat devant Lecourt le 28 novembre 1602 Jeanne GELÉ x2 (contrat devant Lecourt le 18 octobre 1609) Etienne HUDON d'où importante postérité recensée par Thorode

L'imbroglio des Claude Simon

Il se trouve que j'ai de mon côté un Claude Simon écuyer, rompu vif à Angers le 19 septembre 1609, donc un vilain petit canard dans une famille noble respectable, et je tente de voir s'il existe ici un lien possible.

Familles Simonin ayant porté des armoiries

SIMONIN (1525 XVIII)

SIMONIN Antoine, enregistré à Besançon, marchand orfèvre, citoyen de Besançon

SIMONIN Antoine, enregistré à Ornans, docteur ès droits, avocat à Ornans

SIMONIN Châtellenie de Decize, de Nevers, de Châteauneuf-sur-Allier, sgrs. de Vauvrière, de Varioux, etc

SIMONIN Didier, porte les armes de sa triaïeule Colette Simonet

SIMONIN Didier, procureur au bailliage de Clermont, anobli en 1579

SIMONIN Franche-Comté (JM31959)

SIMONIN François, enregistré à Ornans, conseiller du Roi, assesseur au bailliage et lieutenant criminel à Ornans

SIMONIN Hugues-Pierre, enregistré à Poligny, conseiller de ville à Poligny

SIMONIN Ile-de-France (JM31960)

SIMONIN Lorraine (JM31958)

SIMONIN Martin

SIMONIN N ..., enregistré à Ornans, conseiller du Roi, lieutenant criminel du bailliage d'Ornans, sgr. d'Amancey

SIMONIN N ..., enregistré à Ornans, prêtre, docteur en théologie, curé d'Ornans

SIMONIN Possédant les fiefs de Vaudrille du vernay, etc.

SIMONIN Étienne, enregistré à Besançon, docteur en médecine

SIMONIN DE VAUDRÉ France (JM31957)

Famille Pelault

Notes sur la famille Pelault

Noëllet, mes relevés :

- x 1613.01.24 PELAUT Anne « noble homme Estienne Coursier S^r de la Richardière, et damoyse Anne Pelauld, ledit Coursier paroissien **de St Saturnin** »
- † 1618.06.12 PELAUT Marie « fut ensepulturée **en l'église** de Nouellet le corps de deffuncte damoiselle Marie Pelaut **seur** de Monsieur du Bois-Bernier »
- † 1615.03.18 PELAUT Marie « Marye Pelot fille en [ruché] »

Les Pelault étudiés par André East (voir ses travaux) :

René Pelaud, sieur de Bois-Bernier, fut inhumé dans l'église de Noëllet le 13 septembre 1622.

Je n'ai trouvé aucune trace de la sépulture de Renée du Buat à Noëllet. En fait, la sépulture de René Pelaud est la dernière mention que j'ai trouvée d'un Pelaud dans ces registres paroissiaux. Comme le fief de Bois-Bernier avait été saisi en 1620, il semble que René Pelaud, Renée du Buat et leurs filles quittèrent alors Noëllet. Je n'ai trouvé aucune trace d'elles après 1620.

André East

Jacquemine Pelaud, épouse de noble homme François Lailler, et nièce de Pierre de la Barre seigneur de la Lucière (Vern, 49) et de la Roche de Noyant (Noyant, 49), mort sans hoirs de Marie de Champagné, hérite de ce dernier la Lucière. Mais son époux, François Lailler, huguenot, a pris part en 1560 au pillage de la cathédrale d'Angers et est décapité place du Pilon à Angers en 1562.

les lieux

L'Épinay, commune de Combrée

« Ancienne terre seigneuriale avec manoir noble encore debout il y a quelques années. M. de Faloux, propriétaire actuel, en a employé les pierres à rebâtir la ferme de l'Épinay et celle de la Grande-Métairie, et la charpente de son château de la Maboulière. La chapelle, encore debout, sert de grange. – La terre relevait de Champiré-Baraton, partie, avec son moulin de la Haie-Joulin et appartenait en 1450, 1461, à Jean Pelault, écuyer, seigneur aussi d'Érigné, René Pelault 1598, 1513, Guyonne de La Barre 1544, veuve d'Adrien Pelault, Antoine Lailler 1578, qui part en mars 1585 et ne revient qu'en 1589 « d'Italie, Pologne, Allemagne, Turquie et autres nations estranges » pour mourir en octobre 1590 (E4264). – Sa veuve, Catherine de Mondamer, qui vend la terre en 1597 à Yves Toublanc, écuyer, avocat général au Parlement de Bretagne ; - Gabriel Morel, écuyer, 1655, 1658 ; - sa veuve, Marie de Loberan, 1666 ; - François Morel, chevalier, 1687, 1691 ; - sa veuve, Marguerite de Farcy, 1693, 1696 » (C. Port, *Dict. du Maine-et-Loire*, 1876)

Érigné

« Le fief donnait son nom jusqu'au 14^e siècle à une famille de chevalerie, à qui a succédé dès avant le 15^e siècle la famille Pelaud. – Jean Pelaud est seigneur en 1412 et relevait pour partie de Brissac et de St-Jean-des-Mauvrets. René Pelault, le dernier du nom, fit rebâtir en partie l'église en 1516, où son portrait et celui de sa femme figuraient encore au 18^e siècle dans les vitraux. Sa fille unique, Lucrece, porta la terre à Guichard de Montbron, dont le fils Jacques en fit cession par actes des 4 et 5 février 1535 à Jean de Pincé, mari de Renée Fournier, etc... » (C. Port, *Dict. du Maine-et-Loire*, 1876)

le Bois-Bernier, commune de Noëllet

Le fief et seigneurie du Bois-Bernier appartenait à la maison de Chazé le 17 août 1507 comme il est écrit sur ma page « Noëllet-Bois-Bernier » sur mon site.

La terre du Bois-Bernier a été apportée aux Pelaud par le mariage avec Perrine de Chazé qui eut lieu avant le 20 mai 1530.

Elle est vendue par décret en 1620 : « A vous très hault et très puissant seigneur Monseigneur Henry duc de Montmorency et Dampville pair et admiral de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pais de Languedoc, seigneur de Chasteaubriant et barron de Candé, je Ollivier Cocquereau escuier congnois et confesse estre vostre homme de foy lige au regard de vostre terre fief et seigneurie de Chanveaux, membre dépendant de vostre baronnie de Candé pour raison de ma terre fief et seigneurie du Bois Bernier lieux et terres en dépendant mes hommes subjectz laquelle terre j'ay acquise par decret le vingtiesme jour d'avril mil six cent vingt » (AD49-13J30 f°34 chartier du Bois-Bernier).

Le feudiste Audouys ajoute « La terre du Bois-Bernier en la paroisse de Noelet, fut vendue par décret donné en la sénéchaussée d'Angers le (blanc) sur Jean Pelault, dont le fils s'établit auprès de Bourgueil et fut seigneur du Colombier. Il eut un fils qui fut appelé à la dernière recherche de la noblesse et renvoyé reconnu comme noble sur le vu de ses titres justificatifs par ordonnance du S^r Voisin de la Noiraye, intendant de la généralité de Tours, en date du (blanc). De luy et de D^{elle} (blanc) Dutertre son épouse, vint un fils, décédé depuis sans lignée ; sa succession fut disputée entre divers collatéraux et les seigneurs de fiefs ou étoient situés ses biens, qui demandaient la déshérence, prétendant qu'il venait d'un bâtard. Il y eut un procès au trésor royal fondé sur de mauvais mémoires qu'on avait fabriqué ; et l'on a produit des titres plus que suffisants pour justifier le contraire ; ces titres sont restés entre les mains des héritiers collatéraux, n'y ayant plus en Anjou de gentilshommes du nom et armes de cette maison. » (AD49-E3557 titre de famille Pelault)

en Touraine

la Messonnière (Chezelles, 37)

Le dictionnaire des anciennes familles de Touraine, de Luc Boisard, 1992, donne :

Pelaut : Origine : Gâtine (Haute vallée d'Anjou) - Origine antérieure : Anjou (Bois-Bernier, commune de Noëllet, jusqu'en 1620) – Fiefs principaux : Le Colombier, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil ... 1619 à 1693 ... Port-Guiet, idem – Dates de présence : XVII^e siècle – Profil : bourgeoisie fieffée. Convoquée au ban de Chinon 1689. – M. 24 octobre 1664 et 19 mars 1668 sur des preuves falsifiées (une famille Pelaud, d'extraction s'éteignit au XVIII^e, après que le dernier ait accepté de « faire passer pour son parent » un homonyme, originaire de Gien, d'une famille de marchands hôteliers. Cet « adopté » se fit maintenir noble en 1664 mais il mourut le 28 août 1693, riche de seigneuries en Anjou et en Touraine, qui attirèrent l'enquête d'un sieur Pelaud, notaire royal à Gien, son vrai parent. La supercherie découverte, s'ensuivirent procès et sentences de la Chambre du Domaine à Paris, des 21 mars et 22 avril 1697, et du Baillage de Tours, du 6 mai 1697. - Armoiries : *D'argent à l'aigle épolée de sable*. – Bibliographie : Carré de Busserole 1867, p. 741 – Inf. Gén. n°8 1977 p. 230

selon l'armorial d'Anjou de Denais

Pelaud de Lespinay-Greffier, - de Combrée, - des Roches-de-Gennès, - de la Messonnière, - d'Érigné, - du Primats, du Bois-Bernier.

De gueules semé de billettes d'or, au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or.

Devise : *Partout à Manière*

Support : *Deux sauvages avec leurs massues d'or.*

(selon Gaignières, Armorial, mss,, p.42 – Audouys, mss. 994, p. 132. – Roger, mss. 995, p.112. – Gencien, mss. 993, p. 56)

Pelaud de Bois-Bernier, - de Combrée, - de l'Espinay, - de Bouzillé, - de Chemillé, - du Colombier, - de Champanais ; dont Jean, taxé à trois écus pour la rançon du roi Jean en 1360 entre les nobles de la Chastellerie et de Châteauceaux.

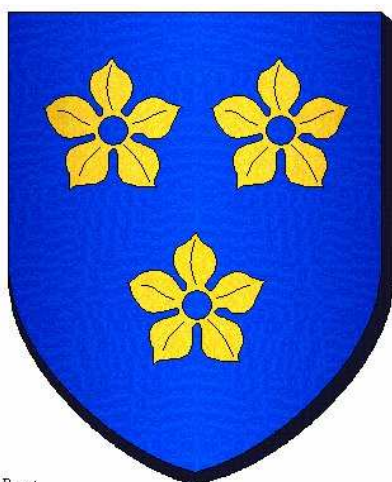
D'argent à trois aigles de sable posées deux et une.

(selon Armorial, mss. de 1608, p.9. – Audouys, mss.994, p. 132. – mss. 995, p. 101. – mss. 703. – Gencien, mss. 996, p.56, dit... à une aigle de sable... - Le mss. 995 dit : *De gueules semé de billettes d'or à un lion d'or armé et couronné de même.*

manuscrits des bans d'Anjou, BM Toussaint Angers

Ban de 1567, gentilshommes d'Anjou : « René Pelault S^r du Bois-Bernier, paroisse de Noueslet » (BM-Angers, MSS 1183 f°88)

famille Du Buat



Buat

D'azur à trois quintefeuilles d'or, posées deux et une

Selon Bernard Mayaud (sauf spécification contraire)

La première génération est confuse, aussi je l'omets ici

Jean DU BUAT S^r de Brassé (Beaulieu, 53) et de la Lande (Beaulieu) Il sert contre les Anglais dans la compagnie de Guinot de Brissac, reçoit en 1440 ses lettres de confirmation de noblesse x1 Jeanne DE LAMBOUL dont deux fils x2 avant 1435 Louise DE LA TOUCHARDIERE sans postérité

1-Guillaume DU BUAT † après 1470 x 1434 Marguerite de BARILLÉ Dont postérité suivra

2-Guillaume DU BUAT qui fait la branche de la Subrardièrre

Guillaume DU BUAT † après 1470 Fils de Jean DU BUAT et de sa 1^{ère} épouse Jeanne DE LAMBOUL x 1434 Marguerite de BARILLÉ dame de Barillé (Ballots, 53), et de Chantelou (Gastines, 53)

1-Jean DU BUAT S^r de Barillé et de Chantelou † après 1481 x Perrine NEPVEU Dont postérité suivra

Jean DU BUAT S^r de Barillé et de Chantelou † après 1481 Fils de Guillaume DU BUAT et de Marguerite DE BARILLÉ x Perrine NEPVEU

1-Clément DU BUAT S^r de Barillé et de Chantelou † avant 1524 x Françoise de La ROCHÈRE Dont postérité suivra

2-Jean DU BUAT sénéchal de Saint-Poix et de Chanteil † vers 1482

3-Jaquette DU BUAT x Gilles de LA BARRIERE S^r de la Pommeraie

Clément Du Buat x Françoise de La Rochère

Clément DU BUAT S^r de Barillé et de Chantelou † avant 1524 Fils de Jean DU BUAT et de Perrine NEPVEU x Françoise de La ROCHÈRE (les Rochères, Meslay, 53)

1- Guillaume DU BUAT S^r de Barilléx 15 novembre 1549 Jeanne de ROMILLÉ Dont postérité suivra

2-Guyonne aliàs Jeanne DU BUAT x 12 septembre 1527 Georges **LE PICARD** S^r de la Grand-Maison (Méral, 53)

selon l'abbé Charles :

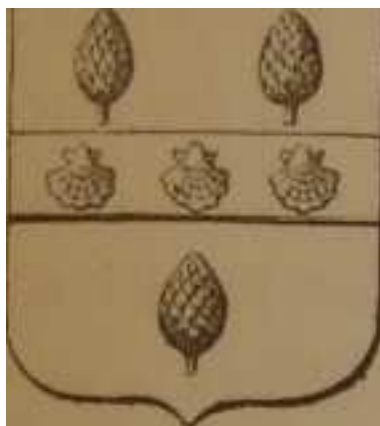
« VIe degré

Clément DU BUAT, écuyer, seigneur de Barillé et de Chantelou, est cité après la mort de son frère aux assises des fiefs de la Corbière, pour le règlement d'un procès en cours de poursuite², 21 janvier 1486. Nous avons déjà signalé la présence de Clément Du Buat à la montre de l'arrière-ban d'Anjou en 1470 ; on le rencontre une seconde fois sur les rôles de 1490³. On le voit figurer encore dans les registres des remembrances de Saint-Poix⁴ au 28 novembre 1493.

Il épousa Françoise de LA ROCHÈRE, d'une ancienne famille⁵, fixée au château de la Rochère en Meslay au Maine, et était mort avant le 3 septembre 1523, date à laquelle sa veuve, tutrice de Guillaume, leur fils mineur obtint le retrait lignager sur Jean Richard, de divers héritages aliénés par Jean Lefebvre, seigneur de la Durandrie⁶ et héritier de Michelle Du Buat.

Ils eurent pour enfants :

1° GUILLAUME, qui suit.



2° GUYONNE, appelée aussi Jeanne, qui épousa Georges le Picard⁷, écuyer, seigneur de la Grand-Maison, en Méral, par contrat du 12 septembre 1527. Leurs descendants se sont perpétués longtemps dans la contrée. » (Abbé Charles)

² « Cléments Du Buat, seigneur de Barillé, sera simplement cité vers court ou procès de feu Jehan Du Buat, son frère, qui est appelé pour avoir prins et fait prendre groux chesnes marmentaux estant ou domaine de la terre près Bigot, notwithstanding qu'ils fussent saisis en main de la court, et signiffiée ladite saisine par notre seigneur ». Archives de la Mayenne, série E. Remembrances de Saint-Poix.

³ Bibliothèque de la ville d'Angers, Thorodes, ms n°1004, t1, article Du Buat.

⁴ Archives de la Mayenne, E122, folio 92, verso.

⁵ La Rochère porte : *d'or à trois fleurs de lis deux et une*. Dès le 24 août 1404, on trouve Jean de la Rochère, chevalier, seigneur de la Rochère en Meslay. Archives du chapitre de Saint-Julien du Mans.

⁶ Archives de Maine-et-Loire, E, 2311. Cfr. Pièces justificatives n° V.

⁷ Le Picard porte : *d'azur à la fasce d'argent, chargée de trois coquilles de gueules, accompagnées de trois pommes de pin d'or, deux en chef et une en pointe*. Audouys, *Armorial d'Anjou*, ms. de la Bibl. d'Angers, n° 994. Cette famille s'est alliée avec celles de Scepeaux, d'Andigné et plus récemment avec celle de Bréon. Françoise Le Picard, épousa en effet le 17 juillet 1661, dans la chapelle de la Grand-Maison, Marc de Bréon, chevalier ; leur fille Françoise-Marie de Bréon, se maria par contrat du 14 octobre 1686, à Alexis de Lancrau, écuyer. Etat civil de Méral. Saint-Allais, t. XI, p. 178.

Guillaume Du Buat x 1549 Jeanne de Romillé

Guillaume DU BUAT S^r de Barillé, de Chantelou, de Rochereul (Bazouges, 53), et de Grugé (Niafle, 53) † avant 1575 Il tua en duel Bertrand Guérif à Livré (53) en 1535 Fils de Clément DU BUAT et de Françoise DE LA ROCHÈRE x 15 novembre 1549 Jeanne de ROMILLÉ Fille de Georges de Romillé S^r de la Chesmelière (Désertines, 53), d'Ardennes et de Pont-Glou, et de Renée de Montecler

- 1-Renée DU BUAT dame de Barillé et de Gastines x vers 1575 René PELAULT S^r du Bois-Bernier (Noëllet, 49)
- 2-Philippe DU BUAT dame de Chantelou x Jacques DE MONDAMER
- 3-Claude DU BUAT S^r de Barillé et de Chantelou, « qui prit le parti pour les protestants » écrit l'abbé Angot † 1581 sans postérité

selon l'abbé Charles :

« VII^e degré

GUILLAUME DU BUAT, écuyer, seigneur de Barillé, de Chantelou et de Grugé, présenta des lettres de partage noble à sa soeur Guyonne (aliàs Jeanne) le 17 avril 1527. Il fut appelé aux assises de Saint-Poix⁸, pour répondre de certaines garanties données par son père, (1537). Il figure aussi parmi les censitaires de Geoffroy Bouan, chevalier, seigneur de Saint-Amadour, du chef de sa femme Anne de Saint-Amadour, dans un aveu du 3 novembre 1547. En qualité de possesseur de la terre de Grugé, Guillaume Du Buat relevait en effet du fief de Saint-Amadour⁹.

Il épousa par contrat du 18 novembre 1549 Jeanne de ROMILLÉ¹⁰, fille de Georges de Romillé, chevalier, seigneur de la Chesnelaye, d'Ardennes et de Pont-Glou, et de Renée de Montécler. Il y avait eu déjà une alliance de l'illustre maison de Romillé, avec celle du Buat, par le mariage de Marie Du Buat, fille de Charles Du Buat de Landal, avec Jean de Romillé, vice-chancelier de Bretagne. » (Abbé Charles)

Ardennes : un lieu à Cuillé, supprimé - Un autre à La Selle-Craonnaise (A. Angot, Dict. de la Mayenne, 1900)

⁸ Archives de la Mayenne, E. 127, fol. 195-196. « Guillaume Du Buat ou procès de feu noble homme Clément Du Buat, son père ou garantaige qu'il avait prins de Jamet du Tailleul, en la demande qu'on lui faisoit de ventes et amendes ou retraict par puissance de fief au charges de la Court, du contract d'acquest par luy faict avecques deffunct messire Jean Quatrebarbes, par raison du dit lieu de Foulgereche, où nous disions que ledit lieu, ou quoy que soit la plus grant part estoit tenu de la court et seigneurie de ceans, en jugement 1537. » Remembrances de Saint-Poix et fiefs en dépendant.

⁹ Archives du château de Saint-Amadour. Parchemin.

¹⁰ Romillé porte : *d'azur à deux léopards d'or l'un sur l'autre armés et lampassés*. Nous indiquerons les ancêtres directs de Jeanne de Romillé, d'après les trois sources suivantes : 1° Le Nobiliaire de la province de Bretagne (2 vol. in-fol, ms. conservés à la bibliothèque de la ville de Rennes) ; 2° Un précieux recueil généalogique dressé au XVIII^e siècle d'après les Preuves de Malte pour les Grands Maîtres de l'Ordre (ms. du cabinet de M. de Gayffier) ; 3° Le tome VII du Père Anselme. Ces diverses autorités permettent de rectifier et de compléter l'article de la Chesnelaye des Bois, (t. XVII, col. 375 et suiv.), Jean de Romillé, seigneur de la Chesnelaye et Catherine Tournemine de la Hunaudaye eurent pour fils aîné Jean, marié en 1406 à Marguerite Bardoul. De cette union vint Jean de Romillé, seigneur de la Chesnelaye, vice-chancelier de Bretagne, amiral en 1461 et mort à Tours en 1466, après avoir testé le 29 avril de la même année. Il avait épousé Marie Du Buat, fille de Charles Du. Buat de Landal, dont il eut deux filles, Bonne, épouse de Jean de Bois-Baudry, et Marie, épouse de Louis de Rohan, seigneur de Guémené ; et un fils Jean de Romillé, seigneur de la Chesnelaye, capitaine de Fougères en 1484, qui se maria avec Jeanne de Beaulieu. Leur fils aîné, Jean de Romillé, capitaine de Fougères, comme son père, épousa Marie de Pontglou en 1485, puis ensuite Guillemine de Sahur. Il eut du premier lit, Georges, alias Geoffroi de Romillé, marié par contrat du 3 mai 1509, à Renée de Montécler, dont naquit Jeanne, dite la jeune épouse de Guillaume Du Buat, seigneur de Barillé et de Chantelou.

Barillé : commune de Ballots, sur un affluent de l'Oudon - *Terra C. de Barilleio, XIIe siècle* (Cartulaire de la Roë, f°56). - *Le domaine de Barillé*, 1408. - Cass. - Les chanoines de la Roë y acquièrent de divers particuliers, de 1150 à 1297, un moulin, qui n'est supprimé que depuis quelques années. La famille de Barillé, dite aussi de Saint-Aignan, possédait, dès le 13^e siècle, le domaine que Marguerite de Saint-Aignan porta en mariage à Guillaume Du Buat, 1482. Ses descendants formèrent une branche de cette famille, éteinte en 1581. La terre est adjugée par décret sur Jeanne Esnault, veuve de René Auger, à Charles de Goddes, secrétaire du maréchal de Brissac, mari de Vincente Lefebvre, 1600 (Abbé Angot)

Chantelou : commune de Gastines, à 3 km S.O. du bourg. - Chantelou, 1664 (Maison Du Buat, p. 237). - *La maison seigneuriale de Chantelou*, 1690 (Reg. par.) - *Chanteloup*, vill. (Cassini, Et.-M.). - Fief, seigneurie et domaine, comprenant métairie, bois, moulin à vent, avec droit de banc seigneurial dans l'église. Du château que Cassini n'indique plus, il ne reste aucune trace, sinon des douves ; je n'ai point vu de motte seigneuriale. - Seigneurs : Guillaume Du Buat, du chef de Marguerite de Barillé, sa femme, 1434. (Abbé Angot)

la Chênelaie : Chavagne, Pléchâtel, Trans-la-Forêt (35)

Grugé : commune de Niafle, aussi nommée *Rastel*. - Cassini. - Relevant de Saint-Amadour. - En est sieur Guillaume Du Buat, 1727. (Abbé Angot)

les Rochères (les Basses- et Hautes-), château, ferme, étang, commune de Meslay ; à 2 km S. du bourg. - *J. de la Rochière*, 1409 (Arch. de la Vienne, H3 988) - *J. de la Rochière* (Arch. nat., KK 324) - *La Rochère*, 1692 (Ins. eccl.) - *La Rochère*, château, chapelle, fondée entre 4 étangs (Jaillot) - *Les Rochères*, village, étang (Cassini). - *Les Rochères*, 1778 (Arch. de l'évêché du Mans). - Dans un champ où l'on avait exhumé précédemment deux squelettes protégés par deux pierres formant un toit, M. de Viennay a trouvé des silex taillés qui sont aujourd'hui au musée de Laval. - Fief mouvant de Meslay ; d'abord fief dominant des Arcis et dont le domaine finit par être acquis par les possesseurs de cette dernière seigneurie. La Chapelle, fondée sous le vocable de Sainte-Catherine, fut décrétée, le 24 août 1444, pour deux messes par semaine, portées à cinq par Guillemine Hay et Jeanne de Villechien. En 1571, le service fut transféré dans la chapelle des Arcis. Le château est moderne, avec allée plantée de chênes, conduisant à la route de Meslay à Grez-en-Bouère. *Seigneurs* : Robert Le Vexel, eigneur des Arcis et de la Poibelière, épouse Marguerite Frezeau, fille de Lucas F., seigneur de la Frezelière, 1363. - Jean Le Vexel, nommé ordinairement Jean de la Rochère, 1401, 1409 ; Marguerite de la Faucille, sa veuve, 1419. - Jean Le V. fut, le 3 juin 1426, du coup de main exécuté sur le château de Meslay, partit de Sablé au mois de juin 1429 pour aller au service du roi en la compagnie du sire de Beaumanoir, prit un sauf-conduit des Anglais en 1433 et fonda la chapelle seigneuriale en 1444. - Jean Le V., mari d'Agnès d'Évreux, laquelle convola avant 1488 avec Gabriel Bullois. - Ambroise Lefevre, mari de Guillemine Hay, d'où : Françoise L., mariée vers 1500 à René de Vaucené, fils de René de V. et d'Ambroise Du Châtelier. - Gilles L., mari de Jeanne Villechien, 1516, 1534. - Marie Lemoueste, 1550... (Abbé Angot)

Rochereul : commune de Bazouges (53) - *Rocheroul*, 16^e siècle (Cart. du Geneteil). (Abbé Angot)

Romillé : commune au N.O. de Rennes

Les troubles dans le Craonnais

Afin de comprendre l'époque à laquelle Claude Simonin fut mêlée.

d'après Mr Bodard de la Jacopière

« Parmi les calvinistes les plus forcenés de nos pays, se distinguait comme nous l'avons dit, La Rouvraie. Son château de Bressault était en Ménil, près de celui de Magnannes. Il en voulait particulièrement aux prêtres, auxquels il donnait la chasse et qu'il tondait de fort près, disent les calvinistes, de si près, en effet, qu'il leur coupait les oreilles dont il se faisait une bandoulière ; nous avons vu ce qu'il avait fait au Mans et à Craon, il avait de plus pillé l'abbaye de belle-Branche, avait pendu plusieurs de ses moines aux arbres de cette forêt, et, ce qui sans doute combla la mesure, il prit par escalade Magnannes, château du sieur de Racapé, son seigneur immédiat ; il avait tué le premier mari d'une dame nommée de Craon de Goulinière ; il avait tué aussi son propre métayer de la Roche-Palluère, commis plusieurs rapt et violences, pillé et incendié grand nombre de maisons. Poursuivi à raison de ces faits, le grand prévôt de France, avec grande compagnie d'archers et un canon, alla l'assiéger, mais découvert quelques temps après au Cion, il fut pris et mené à Angers où fut fait son procès. Par arrêt du 8 novembre 1572, tous ceux de ses biens qui relevaient de Magnannes furent confisqués au profit de Racapé ; lui-même fut condamné à diverses amendes en faveur des héritiers de ceux qu'il avait tués ou volés ; il fut amnistié, en raison des édits de pacification, de diverses autres peccadilles, entre autres pour le vol des reliques et ornements de Saint-Julien du Mans, mais en définitive condamné à avoir la tête tranchée après avoir été mis et tendu en question extraordinaire pour être ouï de ses complices.

La Rouvraie voulut en appeler, mais la cour jugeait prévôtalement et sans appel : l'arrêt fut donc exécuté sur la place du Pilon à Angers, le 10 novembre (1574), et sa tête fichée au haut de la tour des ponts à CHâteau-Gontier. - Les calvinistes le représentent comme un vaillant capitaine et comme une victime de la haine des prêtres ; ils disent qu'il mourut fort constamment, avec étonnement de tous ses ennemis, en chantant un psaume.

Le Journal de Louvet, cleric au greffe du présidial d'Angers et mort vers 1634, le peint, au contraire, comme le plus méchant huguenot dant on ait jamais ouï parler ; il était, dit-il, trapu, fort lais, rouge et tout pommelé au visage ; il était accusé d'un grand nombre d'assassinats et de cruautés. C'est ainsi qu'en tout temps l'esprit de parti sait accommoder à sa convenance les faits les plus notoirement criminels.

En 1575, les besoins de l'État firent demandes des subsides au clergé ; l'évêché d'Angers contribua pour 50 000 livres. Le prieuré de Livré ayant été compris dans cette somme pour 200 livres, fut obligé de vendre des terres. Le 6 février 1576, un combat eut lieu à Troo, dans le Vendômois, entre les catholiques et les huguenots. Parmi ceux-ci on voit figurer un capitaine la Chesnaye (Pétigny), sans doute le nôtre. Les 2 et 3mars, les Ponts-de-Cé faillirent être pris par les huguenots. Le 14, Pougaillard y arriva accompagné de quelques Craonnais : Grand-Maison, de Buhars, etc... (Louvet).

... (je saute pour le moment 6 pages, pour arriver en 1590)

Du Plessis, de son côté, ne restait pas inactif. Il incendia jusqu'à trois fois l'Epronnière, prit ou détruisit dans les environs de Craon presque tous les châteaux ennemis, nous en verrons plus tard le détail. Mais celui de Montjean, beaucoup plus fort que les autres, lui avait toujours résisté, quoique commencé par un vieillard de 70 ans. C'était Criqueboeuf. Il avait trempé, comme nous l'avons vu, dans la conspiration huguenote d'Amboise. A ces motifs politiques, de haine entre les deux capitaines s'en joignait un second plus vif : du Plessis avait recherché la main de la demoiselle de Sainte-Melaine du Bourg-l'Évêque et avait vu Criqueboeuf préféré.

Avant d'aller plus loin, remarquons quel était dans pays l'état des esprits. Des registres de la paroisse de Courbeville, Me l'Abbé Pointeau a extrait des notes qui suivent et sous lesquelles on sent battre le cœur de nos populations :

- 1561. Petrus Bertron sepultus est a me Guillaume Picule (le curé Piau) catholice et non huguenotice » - En ces temps-là, ajoute le bon curé, les séditions des hérétiques étaient si grandes qu'ils tuaient les prêtres là où ils les trouvaient, brûlaient les églises et les ymaiges, rompaient les bénitiers, autels, fonts, etc.
- 1562. Raoul Domyne, châtelain de Courbeville, est assassiné.
- 1557 (17 août). Fut enterré noble Gaspard du Plessis, curé de Courbeville, assassiné le 10 du même mois à l'hermitage de Concise.
- 1558. Une femme et un enfant sont inhumés « acceleratè propter huguenotorum timorem ».
- 1570. Baptême de trois enfants naturels.
- 1573. Claude Domin, tué en allant à Craon.
- 1574 à 1581. Registres manquent.
- 1590. Louis Domin, châtelain de Courbeville, époux de Françoise de la Forêt, est assassiné.
- Du 14 septembre 1591 à 1593, lacunes et confusion dans les registres.
- 1594. Exactitude.
- 1595. Lacune de 2 pages.
- 1596. Le 5 mars, cinq morts. - A partir d'octobre, lacune.
- Depuis août 1597 jusqu'au 21 décembre 1599, l'ordre se rétablit.

C'est après tant de meurtres et au milieu de cette effervescence que du Plessis, désespérant de s'emparer de Montjean par la force, et résolu à assouvir sa vengeance, eut recours à un moyen indigne de lui, à la trahison. Il fit semblant de vouloir se réconcilier avec son ancien rival, en se servant de l'entremise d'un chirurgien de Courbeville, Rousseau de la Valinière qui, se prêtant de bonne fois à ce projet, porta à Criqueboeuf un sauf-conduit par lequel du Plessis le garantissait de toute hostilité.

Le château de Montjean se croyait donc en sûreté, lorsque le 7 octobre 1591, à trois heures du matin, du Plessis et ses soldats, guidés par le meunier de Montjean, nommé Lemaçon, arrivent sur la sentinelle, la tuent, pénètrent dans le château, et courant à la chambre de Criqueboeuf. On se jette sur lui ; le malheureux vieillard, nu, en chemise, crie qu'il abandonne tout si on lui sauve la vie. « Combien donnes-tu, dit Belinière ? - Six mille écus. » Le soldat le prend dans ses bras, le déclare son prisonnier et le met sous sa protection ; mais un petit toussement se fait entendre à la porte : c'était du Plessis qui, furieux de voir son ennemi lui échapper, ordonne de le mettre à mort. Raimbaudière rentre et d'un coup d'épée lui ouvre le ventre ! On met le moribond sur son lit. Sa pauvre femme, aussi en chemise, demande en vain quelques vêtements ; sans l'écouter, du Plessis la fait traîner devant le donjon, pour le forcer à se rendre. Pendant ce temps-là les armoires sont défoncées ; on en tire quantité de vaisselle d'or et d'argent¹¹ et nombre de bijoux que les soldats offrent à du Plessis pour sa femme. Du Plessis découvre un sac de cent écus d'or : « Plessis, dit le mourant, cherche encore, tu trouvera ta lettre d'hier où tu me promettais amitié ! ... - C'est vrai, dit Valinière accouru pour le panser ; c'est moi qui l'ai apporté, et je suis cause de sa mort ! » Il fondait en larmes ; son chagrin fut

¹¹ On assure que du Plessis trouva douze tasses, trente-six assiettes, trois bassins à laver, trois aiguères, six salières, trente-six cuillères (alors l'usage des fourchettes était à peine connu), quatre vinaigriers, deux réchauds, etc... le tout en argent.

si violent qu'il en mourut quinze jours après. Cependant à la vue des traitements don on menaçait la dame de Criqueboeuf, le donjon, commandé par Pihourde de la Fontaine, se rend. On ramène au château la pauvre femme qui veut en vain rester près de son mari. On menace de la jeter dans l'étang par la fenêtre ; elle est chassée, et elle serait restée nue sans une femme de chambre qui obtint de la couvrir d'un morceau de flanelle. - Criqueboeuf reprochait toujours à du Plessis sa félonie. « Je t'avais bien dit, reprit du Plessis, que tu ne mourrais jamais que de ma main ! » Enfin, après s'être emparé des effets les plus précieux, il livre le reste à ses soldats. Alors commence une affreuse scène de pillage ; cinq cents bahuts, contenant les richesses des paysans des alentours, sont enfoncés malgré les cris des propriétaires, accourus pour les défendre ; une malheureuse servante est prise sous les yeux de du Plessis et entraînée dans la cave. Antoinette du Bois-Halbrand, demoiselle de compagnie de la dame de Criqueboeuf, supplie du Plessis de sauver cette infortunée. « Tais-toi, mordu ; si tu peux t'en exempter toi-même, tu seras bien. »

D'aussi coupables faits, réprouvés par les lois de la guerre, même de la guerre civile, criaient vengeance ; il y eut, en 1592, décret de prise de corps contre du Plessis et quinze de ses complices ; mais à l'abri des murs de Craon, ils se riaient des poursuites. Cependant après la pacification, du Plessis pris à Laval et bientôt relâché sous prétexte de maladie ; d'ailleurs les pièces du procès manquaient ; du Plessis les avait détruites lors de la prise de Laval qui eut lieu, comme nous le verrons, après la bataille de Craon. Enfin la malheureuse veuve obtint en 1599 un ordre de poursuivre et d'informer secrètement. Cette information fut faite à la Daguerie près Montjean et à la Patrière ; mais on s'aperçut que les faits mêmes, pour lesquels on poursuivait, avaient été expressément amnistiés par le roi l'année précédente, en sorte que ces excès, comme beaucoup d'autres, ne purent être poursuivis ; mais disons tout de suite comment ils ne furent par impunis.

Après la paix, du Plessis était rentré dans son château de Cosmes. - Quoique la nuit fût avancée, il ne dormait pas, et peut-être de tristes souvenirs passaient et repassaient dans sa mémoire. Tout à coup : Au feu, vengeance, mort au traître, se mêlent au sifflement des flammes activées par un vent violent et qui déjà l'enveloppent de toutes parts. Il fuit sans pouvoir sauver ses richesses : Les auteurs de l'incendie, les frères Lenfant de la Patrière, loin de s'en cacher, écrivirent le lendemain à du Plessis qu'en incendiant son château, ils n'avaient du moins ni pillé, ni volé.

Ces Lenfant étaient parents et voisins de Criqueboeuf. Leur nom figure au cartulaire de la Roë, vers 1120, et dans l'histoire de la Bretagne de 1449 à 1516 (Lobineau). Quelques membres de la famille Lenfant, obligés de quitter le pays, allèrent s'établir à Lyon ; d'eux descendait le P. Lenfant, prédicateur célèbre, confesseur de Louis XVI, et égorgé pendant la Révolution.

Quant à du Plessis, il reconstruisit son château au lieu qu'il avait choisi pour retraite dans sa cuite et l'appelé *Bon-Repos*. Peu avant la Révolution, ce château tombait en ruines. Un descendant de du Plessis, homme aussi recommandable par ses vertus que par sa bonté, voulut le reconstruire ; il n'était pas achevé, que les niveleurs du temps vinrent le démolir : de ces débris plusieurs maisons furent construites à Cossé et à Craon. On dirait que la vengeance du ciel n'était pas encore satisfaisante !

Mais revenons à nos Chroniques interrompues à l'année 1591. Le terrible Du Plessis, après la prise de Montjean, en donna le commandement à Durand de la Hardouinière qui y resta jusqu'à la fin des guerres. (M. L'abbé Pointeau). D'autres faits d'armes plus honorables lui livrèrent les châteaux du Bourgeau, de Bouillé, de la Patrière¹², de Souvigné, de la Ragotière, de la Subrardièrre, de la Joubardièrre, de la Betardièrre, de Loresse, de l'Epronnière, de l'Epinay de Cossé, de la Guéhardière, etc... Goulay, comme nous l'avons dit, avait déjà ruiné ceux de Congrier et de la Lande, défendus par La Rouvrarie (abbé Foucher) ; mais Château-Gontier était retombé sous le pouvoir royal, et ses habitants, écrasés par les contributions exigées par leur gouverneur La Touchardièrre, et de plus effrayés de la perspective d'un siège, s'enfuyaient à Angers (*Journal de Louvet*).

Cependant Henri IV, lorsque tout semblait céder autant à l'ascendant de son génie et de son caractère qu'à celui de ses armes, ne pouvait voir sans un vif déplaisir l'opiniâtreté des ligueurs de l'Anjou et notamment celle des Craonnais. Trop occupé au siège de Rouen pour pouvoir s'en éloigner, mais voulant à tout prix empêcher Mercoeur de se joindre au duc de Mayenne, il chargea Henri de Bourbon-Montpensier, prince de Dombes, son lieutenant général en Bretagne, et François de Bourbon-Conti, commandant pour lui la Touraine, le Maine et l'Anjou, de s'entendre pour frapper sur Craon un coup décisif.

Henri de Bourbon n'avait alors que dix-neuf ans. Son père, mort en 1582, lui avait laissé le titre de prince de Montpensier ; cependant la plupart des mémoires du temps lui conservent encore son premier nom de prince de Dombes.

Conti était le fils de Louis 1^{er} de Bourbon, époux de Charlotte de la Trémoille, baronne de Craon ; il avait trente-deux ans, mais il était bègue, presque sourd et d'une intelligence bornée ; il ne devait qu'à sa naissance le poste élevé qui lui était confié.

Ces princes connaissaient l'habileté et la valeur de Mercoeur, aussi voulurent-ils, avant d'agir, se concerter avec leurs principaux officiers. Laval fut choisi pour le lieu de leur réunion ; elle eut lieu le 8 février 1592 ; aussitôt après, les princes s'occupèrent des préparatifs le plus secrètement possible ; mais dans leur réunion s'était trouvé La Courbe de Brée, cousin de Du Plessis, ami caché de la Ligue et qui n'avait eu rien de plus pressé que d'informer Mercoeur, alors à Nantes, de ce qui se préparait contre lui. Cependant les princes amassent des vivres, font venir des munitions de La Rochelle, lèvent de tous côtés des soldats et des pionniers, mandent l'arrière-ban, les compagnies d'ordonnance, la cavalerie légère et, pour donner le change, font courir le bruit qu'ils veulent attaquer Châteaubriant. A toute éventualité, Mercoeur dirige sur cette ville La Saullaie avec les régiments de Goulaines et de Piedgreffier ; pendant que Montpensier, après avoir joint à ses troupes quatre cents cuirasses à cheval, huit cents lansquenets ou Allemands, douze cents Anglais commandés par Oynfils et dix canons, part de Rennes le jeudi 9 avril 1592 et arrive le 14 devant Craon. Ces Anglais, dit Louvet, rompirent tout dans l'abbaye des Anges, tuèrent plusieurs prêtres, prirent les bestiaux, commirent beaucoup de cruautés et gâtèrent tout dans le Craonnais. Selon le même auteur, Conti ne partit d'Angers que le 21 avril avec dix-sept cents hommes d'infanterie et trois canons ; les deux corps réunis formaient six mille sept cents hommes de pied, huit cents cavaliers et treize pièces de canon. Montmartin ne les porte qu'à quatre ou cinq mille fantassins et six cents cavaliers, mais il est contredit par le reste des auteurs. On sait, d'ailleurs, que chaque général a soin dans ses bulletins de réduire le plus possible ses propres forces surtout après une défaite.

¹² Ce château était commandé par Piquaiges, ami de Criqueboeuf, et fut pris par Du Plessis, aidé du capitaine de Vallée, seigneur de Pescheraie, le 17 avril 1592 (M. L'abbé Pointeau)

Dans cette armée, on voyait sous l'écharpe blanche¹³ Pierre de Rohan, seigneur de Montauban, - Charles de la Trémoille, duc de Thouard et baron de Craon, - François de la Trémoille, - de Daillon, - de Rougé, - Pierre de Laval-Lezé, - de La Tour-Landry, - de Bourmont, - des Pruneaux, - de Bueil, - de Racan, maréchaux de camp, - d'Apchon, qui portait cornette, - Hardy, maréchal-des-logis de l'armée, - de Saint-Phal, - de Beauvau, - de Cordouan, - de Coetquen, - de Cussé, - Poigny, - de Donadieu, sieur de Pichery ou Puicharic, - d'Avaugour, - Brandelys de Champagne, marquis de Villaines, - Montsoreau, - de La Suze, - des Fourneaux, - La Varenne, - de Montmorency d'Anville, comte de Rochefort, - de Brézé, - Hercule de Rohan, duc de Montbazou, - Silly de la Rochepot, - d'Angennes, - de Rambouillet, - de Lestelle, - de Coisnon, - René Pierres, - de la Grandière, - de Racapé de Magnannes, - de Bouillé père et fils, - René et Martin Du Bellay, - de Scepeaux, - Carion de l'Épronnière, - Lenfant de la Patrière, - de La Lande de Niafle, - Bastenet, - de La Roche des Aubiers, - de Serrouet, - de Cheverue, - de Chenevières, etc...

Parmi les défenseurs de Craon, on cite, outre Du Plessis, Urbain de Laval, - Gab. de Goulaines, - deux Philibert du Pied-du-Fou, - René de Champagné, seigneur de la Motte-Ferchaud, - les capitaines Plan, - du Pin, - La Vallette, - La Motte-Chevrière, - René d'Andigné d'Angrie, - d'Orveaux, - René Du Chesne, seigneur de Loncheraie, - Pierre Pierres, seigneur de la Gerandière, - de la Perraudière, - de Sévigné, seigneur de Champiré-Baraton, etc...

On voit que les mêmes familles figuraient dans les camps opposés - triste effet des guerres civiles - et que les protestants comptaient dans le Craonnais plus de noblesse que les catholiques¹⁴. En cela, rien de surprenant, les princes et la noblesse durent naturellement préférer une religion qui les affranchissait d'un joug moral gênant, tandis que le peuple voyait avec raison, dans le catholicisme et dans son chef, se plus sûre garantie contre le despotisme.

Le 14 avril, en arrivant à Craon, Montpensier attaqua le prieuré de Saint-Clément et l'enleva après une courte résistance. Les Craonnais, en se retirant, abattirent le clocher, le four à ban et les maisons qui pouvaient servir aux assiégeants. Le prince se logea au prieuré et établit ses batteries probablement dans un champ dit *la Bataille*, où fut depuis construit le grenier à sel.

Le lendemain, arrivèrent au camp Racan, Cottières, Ronsard, avec quatre cents chevaux légers. Le même jour, un gentilhomme du pays, dont on ignore le nom, entra dans la place avec quatre cents arquebusiers.

Quelques jours après, arriva Conti avec d'Anville, La Rochepot, Chemillé, Lestelle, etc... ; il se logea à Pommerieux et La Rochepot à Laigné.

L'infanterie prit position à un quart de lieue au sud-est de la ville, dans un lieu couvert de bois. Le premier soin de Conti fut de découvrir et de dresser le terrain du camp, mais en le laissant entouré de fortes haies, de sorte qu'on ne pouvait y pénétrer que par une ouverture donnant passage à quatre chevaux. Ce terrain a conservé le nom de champ de bataille : derrière lui, était l'étang de la Touche-à-l'Abbesse, qui forme aujourd'hui notre magnifique champ de courses.

¹³ Les armées de Henri III et de Henri IV avaient adopté l'écharpe et la croix blanche. - La Ligue portait la croix de Lorraine à deux traverses et des écharpes de toutes couleurs. (Palma Cayet).

¹⁴ Craon, Montjean, Mortiercrolle, Athée, Méral, Courbeville, la Patrière, Niafle, Congrier, la Guichardière etc... appartenaient à des seigneurs calvinistes. Henri IV était seigneur de Château-Gontier.

Ainsi, là même où chaque année se réunit aujourd'hui tout ce que le pays possède d'élégance et de distinction, là où la gaze, la dentelle et la soie se plaisent à ondoyer sur la vaste prairie, là, il y a trois cents ans, vivandières, blanchisseuses venaient laver, sécher leur pauvre ligne, et les Anglais abreuver leurs cavales dont peut-être quelques descendants viennent encore lutter contre nos chevaux, mais cette fois pour les paisibles palmes de l'hippodrome.

Vers le 23 avril 1592, Craon se trouva investi de tous les côtés, excepté du côté du nord, mieux défendu par la rivière et par l'artillerie du château : aussi était-ce par ce côté que les assiégés recevaient leur secours. Un jour, Brézé et Oynfils, avec deux cents arquebusiers et trente salades ou chavau-légers, voulurent intercepter un convoi. Du Plessis descend du château sans être aperçu et tombe sur eux si vigoureusement qu'il n'en eût quère échappé, si un autre capitaine anglais, Olf, voyant cette déroute, ne se fût hâté de passer la rivière à un petit moulin au-dessous de la ville (le Verger sans doute), pour couper la retraite aux troupes sorties du château. Mais Du Plessis les aperçut et se retira à temps, après avoir toutefois tué aux Anglais une trentaine d'hommes.

Le siège ne marchait qu'avec une extrême lenteur ; il n'avait pas fallu moins de trois semaines à l'armée royale pour mettre douze pièces en batterie. C'est que, dans ces troupes si diverses de mœurs et d'origine, Français, Anglais, Allemands, il y avait peu d'ensemble et de discipline ; de plus, ces soldats, étant mal payés, se livraient au pillage et à toutes sortes d'excès. Il avaient commencé par envahir le Bourg-l'Evêque près Bouillé, au moment de l'office divin, et après avoir maltraité le prêtre et s'être emparé des femmes qui étaient dans l'église, se les vendirent les uns aux autres ; la veille même de la bataille, le 22 mai, ils avaient pillé l'abbaye de la Roë. Dans ce même temps, furent ruinés ou incendiés les moulins de Tissus, la Fromentière et grand nombre de maisons à Saint-Eutrope et Saint-Clément.

Du Plessis, de son côté, ne négligeait rien de ce qui pouvait augmenter ses moyens de défense ; à l'aide de soixante pionniers qu'il avait recrutés avant le siège, il fortifia par des levées de terre ses tours et ses murailles trop faibles contre l'artillerie. Car, dit un contemporain, la place de Craon par elle-même n'aurait eu aucune importance sans la valeur de ses défenseurs. Pourtant la garnison ne se composait que de quatre cents fantassins réguliers, de soixante Espagnols dont la moitié étaient des gentilshommes volontaires, et de deux cents Craonnais, mais tous déterminés, pleins de confiance dans la valeur de leur chef, tous exaltés par l'esprit religieux et par le sentiment de la conservation de leur famille ; aussi faisaient-ils souvent de vigoureuses sorties sur les assiégeants.

Mais ces escarmouches, quelque heureuses qu'elles fussent, affaiblissaient la garnison. Ses munitions, ses vivres s'épuisaient, tandis que les moyens d'attaque augmentaient chaque jour. Le 5 mai, Pichery avait encore amené par eau, d'Angers à Ménil, cinq grosses pièces de siège ; aussi après une défense de plus d'un mois, les habitants épuisés, voyaient leur position devenir de jour en jour plus mauvaise : elle devint bientôt des plus critiques.

Malgré leur peu d'ensemble et de vigueur, les assiégeants étaient parvenus à amener leur cheminement vis-à-vis la butte de l'Éperon, jusqu'à la contrescarpe des fossés de la ville, et y avaient élevé deux palte-formes armées de canons de brèche. Le 16 mai, veille de la Pentecôte, les démansquant tout à coup, ils foudroient la tour du coin, dites des *Estres*, et celle proche la porte du château ; la défense riposte vigoureusement et dès le premier jour démonte un de leurs pièces. Le second jour, une seconde pièce est encore mise hors de service et le commandant de la batterie, Rambouillet, est blessé : mais les tours et les murs étaient ébranlés, et le clocher de Saint-Nicolas, qui servait d'observatoire aux assiégés, a demi ruine. Par des tranchées menées jusqu'à la rivière, les assiégeants étaient parvenus à dessécher les fossés, tout en conservant, pour s'en servir comme d'un épaulement, le batardeau qui retenait les eaux du Luarçon. Bientôt une large brèche allait donc ouvrir la place aux assiégeants et l'on ne recevait aucune nouvelle de secours.

Pourtant, le 18 au soir, le bruit se répandit que Bois-Dauphin était arrivé à Pouancé avec quelques troupes et quatre pièces d'artillerie ; le lendemain il occupait la Chesnaie-Lallier et La Selle-Craonnaise que les royaux abandonnèrent en y mettant le feu.

Ce secours, quoique peu important pour faire lever le siège, ranima le courage des Craonnais ; ils firent sur les batteries de brèche une sortie désespérée, renversèrent gabion et fascines, comblèrent la tranchée et tuèrent bon nombre de lansquenets. Un gentilhomme de d'Anville y fut mis hors de combat. Ce coup de vigueur retarda l'assaut, mais ne pouvait sauver la place qui n'avait d'espoir qu'en Mercoeur.

Ce général cependant veillait sur Craon ; il connaissait trop l'importance de cette place qui couvrait ses frontières de Bretagne, pour ne pas aller à son secours, mais il voulait, selon son habitude, ne frapper qu'à coup sûr, et ne laisser au hasard que le moins possible. Il avait gagné à son parti le fils du maréchal de Retz, le marquis de Belle-Ile, qui lui avait amené une belle levée d'arquebusiers à cheval et de noblesse, parmi laquelle se distinguaient Gabriel de Goulaines, - de Vaugirault, - de la Hune, etc... Mercoeur y joignit quelques mille hommes, dont la moitié Espagnols, commandés par don Jan d'Aquila, et ces troupes, dit Palma Cayet, étaient en bonne *conche*, c'est-à-dire en bon état. Mercoeur, parti de Vannes le 27 avril, réunit ses troupes à Josselin ; on y voyait : Saint-Laurent, maréchal de camp, - les capitaines de Lezannet, - Rozampoul, - Coutretets, - Des Marez, - du Pin, - Fontelle, - Fontative, cornette du capitaine Toulot, et leurs compagnies de gendarmes et de cheval-légers. - Cette troupe quitta Josselin le 10 mai, et séjourna à Châteaubriant trois jours, pendant lesquels le duc voulut, ainsi qu'un grand nombre des siens, se fortifier par la réception des sacrements de l'Eglise ; Là se réunirent à lui : Talhouet amenant cinquante trois gendarmes et cinquante arquebusiers à cheval, - Bois-Dauphin, - du Pied-du-Fou, - Commeronde, - Sainte-Gemmes et La Perraudière. Mercoeur les dirigea aussitôt sur Pouancé.

Six jours après, les régiments de Goulaines et de Piedgreffier, les deux compagnies de Vaugines et Chevrrière, viennent compléter sa petite armée. A la revue qu'il en fit dans une grande lande à une lieue de Châteaubriant, il se trouva quatre mille hommes de pied environ et dix cents chevaux, non compris les deux cents soldats et les cinq cents arquebusiers à cheval de Bois-Dauphin : Mercoeur, avec ses troupes, vint se loger aux faubourgs de Pouancé.

Pendant ces sages mais cruelles lenteurs, nos Craonnais s'attendaient chaque jour à un assaut. La place n'était plus tenable et on savait tout ce qu'il y avait à craindre d'un ennemi qui ne respectait rien. On était au 19 mais : la nuit était venue, et l'on n'entendait plus que les pas lourds et monotones des sentinelles sur le rempart ; onze heures venaient de sonner au donjon du château ; presque aussitôt quatre coups de canon se font entendre du côté de Pouancé, - c'était le grand signal convenu ! - A la crainte, au désespoir succède la joie, et la joie d'une ville sauvée des horreurs d'une prise d'assaut ! bientôt tout la ville est debout, on se félicite, on s'exalte, on prépare ses armes.

Au même moment l'alarme court dans le camp des assiégeants ; les princes étaient si mal renseignés qu'ils croyaient encore Mercoeur à Nantes. - Etourdis de cette arrivée imprévue, ils veulent renvoyer leur artillerie de siège à Château-Gontier ; au point du jour, Montpensier quitte Saint-Clément, repasse précipitamment le point qu'il avait jeté sur la rivière pour se rallier à Conti. Une pièce de canon tombe à l'eau en passant au Verger et ne peut être retirée ; bientôt, ne pouvant plus traîner les autres, il les abandonne et enterre ses boulets ; ses troupes avaient si bien dévasté le pays, qu'il ne put trouver ni chevaux, ni bœufs pour les transporter.

De son côté, Conti se hâte aussi de rapprocher ses quartiers et avance jusqu'à Chouaigne, tandis que Montbazou abandonne les Angers, aussitôt occupés par Bois-Dauphin.

Sur ces entrefaites Des Marets, La Perraudière et La Saullaye, envoyés à la découverte, mirent en déroute deux compagnies d'arquebusiers à cheval et ramenèrent quelques royaux prisonniers.

Le même jour, 20 mais, Mercoeur occupa Châtellais et y resta un jour retenu par le mauvais temps.

Le vendredi 22, il était devant Bouche-d'Usure ; c'était un vieux château dont le pied était baigné par l'Oudon, il n'en reste aujourd'hui qu'une petite tour. Les ennemis, qui avaient fortifié la position par des retranchements en terre, y tinrent jusqu'à la nuit. A la faveur de l'obscurité, Mercoeur plaça sur le coteau deux pièces de canon et le lendemain samedi, au point du jour, la petite garnison n'eut pas plutôt reçu quelques volées qu'elle se hâta de se sauver à la nage avec Thorigny, son gouverneur, et le capitaine Canto. Lestelle, envoyé en reconnaissance avec dix compagnies d'Anglais, se trouva là fort à propos pour les recevoir ; mais le feu de l'artillerie des Ligueurs le força bientôt à battre en retraite : deux cents Espagnols furent détachés pour suivre ses mouvements. Une bataille devenait imminente ; mais avant d'engager ses troupes, Mercoeur voulut encore exalter leur courage par la célébration de nos saints mystères. Du milieu d'une haie haute et touffue que l'aube traversait à peine de ses premiers rayons, s'élevait un chêne deux ou trois fois séculaire. Ses longues et robustes branches venaient de se revêtir de leur premier et brillant feuillage ; c'est à l'abri de ce majestueux pavillon que l'autel militaire est dressé ; l'ardente prière, la prière du dévouement et du sacrifice, s'élève vers le Dieu des armées, et du ciel descend la confiante ardeur, l'héroïsme. Le prêtre en quelques mots chaleureux rappelle aux soldats les maux que souffrait la religion de leurs pères, les dangers qui la menaçaient, et par sa bénédiction appelle sur eux le secours et la force du Tout-Puissant. Tous s'agenouillent, mais pour se relever terribles et pleins d'enthousiasme. Aussitôt, Mercoeur se met à leur tête et ordonne de marcher à l'ennemi.

Enfin, du haut de leurs tours les Craonnais purent voir l'armée de leurs libérateurs s'avancer par la rive droite de l'Oudon, pendant que Lestelle, tout en escarmouchant, les suivait sur la rive opposée ; car au lieu de passer le gué à Bouche-d'Usure, Mercoeur, disent les chroniques, poussa tête baissée droit sur Saint-Clément, c'est-à-dire au quartier de Montpensier ; il arri-va au pont du Verger que son adversaire venait de traverser et que, dans sa précipitation, il avait oublié de couper. Mercoeur va s'y engager ; aussitôt Lestelle envoie dire aux princes que l'occasion est belle de tomber sur cette troupe à moitié passée. On délibère : pendant ce temps l'armée achève de traverser la rivière et monte le coteau opposé. Pourtant, n'écouter que leur valeur, Montbazon et Pichery viennent frapper sur l'avant-garde ; Montbazon a son cheval tué sous lui. Promptement remonté par ses écuyers, il revient à la charge, mais presque aussitôt blessé, ainsi que Pichery, ils voient leurs efforts se briser sur cette tête de colonne et se retirent en laissant plusieurs prisonniers (Montmartin).

Il pouvait être alors sept heures du matin. L'armée des princes était si mal approvisionnée qu'à cette première escarmouche les soldats manquaient déjà de balles et mettaient à la place de petits cailloux et les boutons de leurs pourpoints. (D. Morice, Palma Cayet, d'Aubigné)

Cependant Mercoeur poussait toujours les ennemis devant lui et, à la faveur du terrain coupé de haies et couvert de bois, faisait avancer en même temps par Saint-Clément son détachement de deux cents Espagnols avec cinquante cavaliers français, afin de se joindre à la garnison et de prendre l'ennemi à dos pendant qu'il l'attaquerait en tête.

Les ennemis ayant aperçu ce mouvement, crurent à une retraite, se mirent à le huer et à l'appeler *duc de recul*. Cette méprise leur coûta cher. Les princes avaient rangé leur armée dans un endroit défavorable, étroit, marécageux, très-probablement entre la Gauvennerie et le Pavement, le dos tourné à Craon et si près que les arquebusades de la place tuèrent plusieurs hommes sous la cornette blanche. (D'Aubigné, D. Morice) Ils avaient placé vers leur centre deux pièces de canon, les Anglais d'un côté, les lansquenets de l'autre ; à la droite étaient les Français appuyés à leurs batteries et à leurs ouvrages de siège vers la ville, c'est-à-dire à la butte de l'Eperon.

Montbazon attaque Belle-Ile : au premier coup de canon, le corps tournant des Espagnols entre à Craon par la porte Saint-Pierre et sort aussitôt par celle d'Angers, renforcé, électrisé par toutes les troupes de la place, commandées par Le Cornu ; ils tombent sur l'artillerie. La mêlée fut longue et rude. La pluie tomba à torrent ; le terrain était défoncé ; enfin tout ce qui était à la garde des canons fut culbuté. Racan, envoyé pour les soutenir, est mis en déroute, blessé et fait prisonnier. Cet échec ébranla tellement les ennemis que tout ce qui était resté au camp devant la ville se mit à reculer, la Roche-des-Aubiers tout le premier... « En cette rencontre, dit la chronique, y firent fort bien les soldats de Craon, ardents au combat qui leur apportait la liberté. »

Au même instant, Mercoeur et Bois-Dauphin chargent les princes ; ceux-ci, pour se rallier à leur artillerie, se retirent vers la tranchée ; mais attaqués en tête et en queue, ils sont obligés de céder le terrain ; alors, dit-on, quelques lâches firent entendre le cri : *Sauvez les princes*, sans doute afin d'avoir le prétexte de se sauver eux-mêmes !

Protégés par les haies et les fossés, les arquebusiers font un mal infini à l'armée des princes dont la cavalerie et l'artillerie sont paralysées par ces mêmes obstacles. Pourant les Anglais veulent tenir ferme ; à leur veu, l'ardeur des Craonnais redouble ; de part et d'autre des rendorts arrivent ; à onze heures du matin la lutte était devenue générale, et se soutint sans avantage décisif jusqu'à trois heures, alors que les munitions vinrent à manquer tout à fait dans l'armée des princes. Lestelle, qui s'en aperçut, conseillait de traîner le combat en longueur, de telle sorte que la nuit ou les coups d'épée tirassent l'armée du champ de bataille. Les princes, Hardy, maréchal-des-logis de l'armée, et d'Anville furent du même avis. La lutte, en effet, continua jusqu'à six heures ; à ce moment l'infanterie, à cause de la difficulté du terrain, commença la retraite sous les ordres de Conti ; d'Apchon, qui portait la cornette blanche, reçoit l'ordre de se retirer au petit pas, et Lestelle celui de le suivre. Le prince de Dombes-Montpensier, avec la cavalerie d'élite, forme l'arrière-garde, et les Anglais et les lansquenets ferment la marche ; alors Hinder, qui commandait le régiment de Norris, montrant au duc de Montpensier les buttes de Jochepie au pied desquelles l'armée en retraite devait passer, l'engage à les faire occuper. Ce conseil, dit d'Aubigné, fut reçu avec risée par ce prince sans expérience. Mais bientôt Conti, qui venait d'être tiré de presse par d'Anville et qui se retirait par le vieux chemin de Château-Gontier, arrive à deux cents pas de là, dans un vallon et creux chemin, et rencontre en tête l'armée de l'Union. C'est que les Espagnols, mieux avisés que Montpensier, avaient couru s'emparer des hauteurs de Jochepie, et y avaient placé du canon : obligés de défiler devant leur feu meurtrier, les Anglais y laissèrent neuf cents des leurs et les Français quarante à cinquante.

Montpensier, Pichery, Montbazou protégèrent cependant la retraite. Le premier, reconnaissant sa faute, mais trop tard, veut la réparer à force de bravoure : il prend le commandement de l'arrière-garde ; chargé en queue par Bois-Dauphin, assailli de tous côtés, il fait face partout. Montpensier, à la tête des régiments de Saint-Georges et de l'Étang, se retourne encore et tente un suprême effort : il parvient à ralentir la poursuite et tue de sa main Vignancourt, commandant des cheveu-légers. - Conti et La Rochepot, qu'il avait envoyé prévenir, font renvenir la cornette blanche, et pendant un moment ramènent la fortune. - Mercoeur voit la victoire lui échapper. - Le moment est critique ; mais l'habile général a tout prévu : avec deux cents chevaux frais, commandés par Talhouet, Rozampoul, Belle-Ile, Saint-Laurent, et appuyés de six cents Espagnols à droite et de quatre cents François à gauche, il tombe comme la foudre au milieu de la mêlée. Le coup est décisif, - rien ne résiste : - La Rochepot, Racan, Lestelle, La Varenne, d'Apchon, qui portait la cornette de Conti, et du Deron, qui portait celle de Montpensier, sont blessés et prisonniers. Trefumel, capitaine de cheveu-légers, Basseran, capitaine des gardes de Montpensier, sont tués. (Montmartin, D. Morine). Le brave régiment de l'Étang est renversé ; son colonel ne dut son salut qu'au marquis d'Asserat. C'est alors que le terrible *sauve-qui-peut* se fait entendre ; ce n'est plus un combat, c'est un carnage qui ne finit qu'à Laigné. « Les Anglais et les lansquenets abandonnés au champ de bataille tombèrent à la merci des Espagnols qui ne leur pardonnèrent, mais à l'égard des François il furent pris à merci ; les Espagnols même criaient : *François à part, sauve François.* » (Discours véritable, etc...) Onze canons furent pris vars la Tourtaudière, ainsi qu'une quantité de munitions et de bagages. Trent-cinq enseignes de gens de pied dont sept anglaises, trois de lansquenets et trois cornettes blanches furent les trophées de cette journée. On les envoya à Nantes pour être suspendues aux voûtes de la cathédrale. Tous les prisonniers furent dirigés sur la même ville. Le butin fut immense, on y trouva quantité d'ornements d'église et de vases sacrés.

La victoire, dit un chroniqueur, eût encore été plus complète sans la nuit, bonne mère des vaincus et des fuyards, qui vint à leur secours.

Les Ligueurs ne perdirent qu'un officier, Vignancourt, et quarante à cinquante soldats. Mercoeur et ses troupes, qui n'avaient pas mangé de la journée, passèrent la nuit à Laigné. Le lendemain, 24 mai, il y firent chanter un *Te Deum* (*Lettre d'un gentilhomme.*)

Brillant fait d'armes pour nos compatriotes, surtout si les vaincus avaient tous été des soldats d'Elisabeth, et si le roi qu'ils combataient n'avait pas été le bon Henri !

D. Morice porte à six cents hommes la perte de l'armée des princes ; d'Aubigné, à neuf cents étrangers et deux cents Français ; Louvet, à quinze cents ; la *Lettre d'un gentilhomme*, à deux mille ; le discours véritable de Pillehotte à trois mille, chiffre évidemment exagéré.

La nouvelle de cette victoire arriva à Angers le dimanche 24, au moment où rentrait à Saint-Maurice la procession faite pour obtenir la victoire sur Mercoeur.

Du reste le calviniste Montmartin, qui vint sur les lieux, quelques jours après, dit : « Cete victoire fut un jugement de Dieu, car toute sorte de ravages et d'inhumanités furent exercées par les troupes royales qui n'avaient ni ordre, ni discipline. » Que devaient donc être les troupes de la Ligue ?

Montpensier se retira sur Laval et de là à Rennes avec le reste de ses lansquenets et la cavalerie. Les Anglais restèrent au faubourg de Vitré, où Montmartin, qui vait été retenu à Rouen par le roi, vint les joindre six jour après.

Conti, avec peu de troupes, se dirigea par Pommerieux et par l'ancien chemin direct sur Château-Gontier où il laissa pour commandant, La Lande de Niagle ou de Congrier, mais sans hommes et sans vivres ; il alla à Sablé le lendemain 34 mai.

Mercoeur et Urbain de Laval, profitant de la victoire, poursuivirent vivement les princes, entrèrent sans coup férir à Château-Gontier et à Laval, dont les habitants étaient aux deux tiers pour l'Union ; ils y reçurent un accueil enthousiaste. Bois-Dauphin fut continué dans le gouvernement de Laval et La Motte-Ferchaus dans le commandement de Château-Gontier. Ce nouveau commandant, pour mettre la place en état de défense, fit immédiatement raser les faubourgs et couper une arche du grand pont.

Cependant les Anglois, restés à Vitré, voulurent, malgré les représentations qu'on leur fit, aller en Normandie au devant du général Norris, qui leur amenait des recrues d'Angleterre. Ils arrivèrent à Ambrières et y firent séjour. A cette nouvelle, Bois-Dauphin rassemble à la hâte les garnisons de Craon, de Laval, de Fougères, va les surprendre et les taille en pièces ; leur commandant fait prisonnier et sept drapexus furent le fruit de ce combat. A peine se sauva-t-il trois cents hommes. (D. Morice)

Pendant que ces faits se passaient dans le Craonnais, Laval ne restait pas inactif ; le dimanche 2 mai 1593, La Perraudière, lieutenant de Bois-Dauphin, et La Gervaisière, capitaine de la ville de Laval, à la tête des habitants, étaient allés donner la chasse à trois mille Anglais et Normands qui pillaient et ravageaient les environs. Ils en tuèrent ou firent noyer trois cents entre le Port-Ringard et Bonne ; mais s'étant arrêtés après leur succès à boire à Port-Ringard, les Anglais se réunissent, passent la rivière, et les surprenant à leur tour, en tuent une centaine. De ce nombre furent trois prêtres de Saint-Tugal et de Saint-Vénérand, deux Guays, dont l'un était procureur fiscal, Jean Berset, lavandier, deux Le Clerc, et trois autres lavandiers. (Jourjoly, liv. IV, chap. V)

Enfin, par les avis de la comtesse de Laval, retirée à Vitré avec son fils âgé de neuf ans, Laval, en 1594, entra en arrangement avec le maréchal d'Aumont, lieutenant général pour le roi, par l'entreprise de d'Andigne de Mayneuf et du capitaine de la ville, Le Clerc de Crannes, à qui le roi pour ce fait, donna des lettres de noblesse. (Bourjoly) Paris, par l'entremise du maréchal de Cossé, ouvrit aussi ses portes au roi cette même année.

Par une incurie qu'expliquent trop bien ces temps d'anarchie, on avait négligé après la bataille de Craon, d'enterrer avec soin les cadavres qui couvraient la route de Laigne ; les loups, les chiens vinrent en déranger une partie, l'air fut infecté ; il s'ensuivit une affreuse épidémie qui acheva de porter le découragement chez les pauvres laboureurs. Les terres, l'année suivante, restèrent sans culture, et la famine vint se joindre à tous les autres fléaux ! Hiret, auteur contemporain, assure qu'en 1595 on fut encore réduit à manger du pain de racine de fougère comme en 1528.

Non content de ses maux réels, le peuple en créa d'imaginaires. Il accusa les sorciers de tous les malheurs ; on jetait à l'eau les gens soupçonnés de magie ; s'ils surnageaient, c'était preuve de sorcellerie, et on ne le retirait que pour les brûler ou pour les assommer. Vingt ans après, on pendait encore à Château-Gontier un malheureux capitaine de gabelles, après qu'il eut subi la question ordinaire et extraordinaire. Tout son crime était d'avoir écrit un livre de prétendue magie.

Et pourtant au milieu de tant de misères on s'occupait de fondations pieuses et de réformes. Le 16 juin 1594, le fils aîné du gouverneur de Château-Gontier, de La Motte-Ferchaud, plaça la première pierre du couvent du Buron ; le 11 juillet suivant, Urbain de Laval, maréchal de Bois-Dauphin, de par la Ligue, en faisait autant pour l'église du même couvent ; et enfin, le jour de Pentecôte (1595), se tenait à Château-Gontier un synode où, entre autres réformes, il fut défendu aux doyens de Craon et de Candé de laisser les jeunes gens quêter le jour de l'an, à cause des inconvenances qui se commettaient à cette occasion jusque dans les églises.

Enfin, le 25 juillet 1593, Henri IV fit son abjuration ; dès lors la Ligue n'avait plus sa raison d'être : tout au plus pouvait-elle se méfier de la sincérité du Béarnais : cette méfiance exista assurément, puisque de notre temps encore on a soutenu que ce prince, si franc, si loyal, avait dit : *Paris vaut bien une messe*, quoiqu'il soit avéré que ce mot n'est pas de lui, mais de Sully, qui peut-être n'était pas fâché de laisser à ce sujet quelques doutes dans l'esprit de ses coréligionnaires.

Du reste, quels qu'aient été les desseins ambitieux des Guise, et quelques crimes qu'on puisse imputer aux catholiques, ces crimes ne pourront jamais égaler ceux des protestants : assassinats, massacres, villes fortes livrées à l'étranger, rien ne leur manque, et lors même qu'on en pourrait dire autant de leurs adversaires, il restera toujours cedi : c'est que, sans la Ligue, la France serait aujourd'hui protestante et partagée.

Du Plessis, entama des négociations avec le roi avant le mois d'avril 1595, ce que prouve la lettre si honorable que lui écrivit le prince le 17 du même mois : « Le porteur de la présente m'a suffisamment informé de la disposition en laquelle il vous a trouvé pour satisfaire au devoir de fidélité et obéissance que vous me devez. Je serai très aise de voir effectuer la bonne volonté et affection qu'il m'a assuré que vous porterez à mon service. J'écris au sieur de Sourdéac (c'était le nom du seigneur de Bourg-l'Évêque), qu'il vous aille trouver et résoudre avec vous ce que je vois bien acheminé..., envoyant vers lui un de vos plus confidents, avec mémoire de ce que vous désirez de moi. »

« M. du Plessis, assurez-vous que je reconnâtrai vos services à votre contentement, et qu'il vous regrettera tout votre vie de ce que vous n'aurez pas été plus tôt mon serviteur. »

Le duc de Mayenne ne fit sa soumission qu'en 1596. Quatre ans auparavant, Urbain de Laval était parvenu, par l'entremise de Du Plessis-Mornay et malgré la répugnance du roi, à faire légitimer son bâton de maréchal, en rendant les places de Sainte-Suzanne, de Sablé et de Château-Gontier. Cette soumission avait entraîné celle de toute la noblesse du pays, mais non celle de nos entêtés Craonnais. Le 15 janvier 1597, ils faisaient encore prisonnier un député d'Angers revenant des États de Rouen, nommé La Lande-Cheveru.

L'année 1597 fut une année de famine. Les garnisons de Craon et de Rochefort s'emparèrent de beaucoup de blés au grand déplaisir des habitants d'Angers. Cette même année, le capitaine Chanjust rendit à Mercoeur le château de Pouancé.

Enfin après de nombreuses conférences, après plusieurs trêves signées et rompues, Mercoeur, qui ne voulait pas traiter sans s'entendre avec l'Espagne, mais qui avait à craindre d'arriver trop tard, envoya vers le roi sa femme et sa fille : elles arrivèrent le 4 mars 1598 aux Ponts-de-Cé, et le roi à Angers deux jours après. Le premier accueil fut sévère, mais la duchesse de Beaufort, la belle Gabrielle, qui avait ses vues, alla le lendemain chercher ces dames dans sa litière jusqu'aux Ponts-de-Cé et, fit si bien que la seconde entrevue fut des plus gracieuses et que tout finit par un mariage arrêté entre Melle de Mercoeur et César de Vendôme, fils naturel du roi et de Gabrielle. Le duc obtint pour lui-même une pension de 50 000 écus, 255 000 autres pour indemnité de son gouvernement de Bretagne, et le remboursement de son matériel de guerre. Le roi lui accorda en outre 500 000 écus pour une caution fournie par son père, et enfin 62 000 écus seulement à distribuer à ses capitaines !... *Sic vos non vobis fertis aratra boves.*

Mercoeur, pour négocier sa paix, se servit utilement de son confident, le sieur de la Ragotière, qu'il récompensa en le faisant nommer président de la Chambre des Comptes. Par le même traité, La Tullaie fut maintenu maître à la même chambre. (D. Morice, tII, p.470)

Il ne restait plus à la Ligue que Craon et Rochefort. Il était donc plus que temps pour Du Plessis de songer aussi à faire sa soumission. Les habitants d'Angers qui, pendant dix ans, avaient eu à se plaindre de lui, sollicitaient vivement Henri IV de faire un exemple et de ne pas le recevoir en grâce. Mais ce bon roi, qui se connaissait en braves et qui en outre était sollicité de Du Plessis par Fouquet de La Varenne, alors évêque d'Anters, écrivit encore le 18 mars à notre commandant de Craon par le seigneur de Bourg-le-Roi : « J'ai eu agréable de vous accorder les articles qui m'ont été présentés de votre part, lesquels reçus, et après avoir disposé de chacun de ceux qui sont sous votre charge pour me faire serment de fidélité qu'ils me doivent, j'ai donné charge au seigneur du Bourg-le-Roi de le recevoir d'eux. Pour votre égard, j'aurai agréable de prendre cette assurance de vous-même et de vous voir cici près de moi. »

Qui n'admirerait, dans ces paroles vraiment royales, l'heureux mélange de dignité et de bonté que savait si bien employer Henri IV dans ses négociations, la confiance qu'il avait dans son ascendant personnel et dans sa propre grandeur, qui ne craignait pas de se laisser mesurer de près par ses ennemis les plus entêtés.

Déjà, le 17 avril 1596, Henri IV avait écrit au même Du Plessis : « Vous me trouverez toujours les bras ouverts, prêt à recevoir les gens de bien et d'honneur comme je sais que vous êtes, et non moins facile et libéral à la reconnaissance de leurs mérites. Vous en ressentirez le fruit en me servant, autant à votre avancement que vous pouvez le désirer. »

Même en faisant à ce prince sa part de finesse toujours un peu gasconne, les termes flatteurs dont il se sert ici envers Du Plessis, et dans les autres lettres si affectueuses qu'il lui écrivit encore, après la capitulation de Craon, prouveraient que la conduite de notre capitaine ne fut pas tout à fait aussi coupable que semble le prouver l'information faite contre lui au sujet de la prise de Montjean. Tout ce que nous pouvons dire à ce sujet c'est que de 1532 à 1590, comme nous l'avons vu, un membre de la famille Du Plessis et trois de celle des Domin avaient été assassinés. Or, la famille Domin était très nombreuse et considérée à Courbeveille et à Astillé, et on peut remarquer que parmi les acteurs les plus acharnés de l'expédition de Montjean figurent un grand nombre des membres de cette famille, notamment les trois enfants de Claude, l'un des assassinés, savoir : François et Guillaume Domin avec leur sœur Lezine, femme d'Aubiert dit Roncerais ; d'où l'on peut conclure que cet attentat fut avant tout une odieuse représaille des crimes commis contre les catholiques dont Du Plessis fut toujours le vengeur le plus vaillant. Mais lors même qu'il serait prouvé que du Plessis ne donna pas l'ordre de tuer Criqueboeuf, rien ne saurait le justifier d'avoir manqué à sa parole et de n'avoir pas su maîtriser les excès de sa troupe.

On a dit que Criqueboeuf et les Lenfant étaient catholiques parce qu'ils apparaissaient dans les actes de baptême de Courbeveille. Mais le premier avait nommé son filleul *Job*. Lenfant avait donné à son fils le prénom *d'Israël*, lui-même avait changé son de Pierre en celui de *Pyrrhus* et avait refusé dès 1564 de payer la rente d'un cousteret de vin (vingt-cinq pots) qu'il devait aux communians à Pâques. Pihourde avait nommé un autre enfant *Gédéon*. Tout cela prouve bien que si les calvinistes admettaient encore le baptême, ils n'en étaient pas moins séparés des catholiques.

Quoi qu'il en soit, à la pacification, quelques soldats de Du Plessis furent obligés de quitter le pays et ils étaient tous de la famille Domin, savoir : Jean et Guillaume Domin ; François Domin, sieur de la Beslinière ; François Domin, dit Raimbaudière ; noble homme Heulin, seigneur de Villamy ; Jean Halbert, seigneur des Noës ; noble Olivier Aubert, dit Toineau, sieur du Rouzeraye (Roncerais), et Lezine Domin, sa femme.

Voici les principaux points de la capitulation de Craon, signée à Thoury en Beauce le 21 février 1598, avec les réponses du roi, article par article. C'est le résumé curieux et authentique d'une partie des ravages causés dans notre pays par la guerre civile et religieuse.

« Au roi notre sire, le sieur Du Plessis de Cormes, commandant en la ville, château et baronnie de Craon, et au château de Montjean, se jette aux pieds de V. M. et la supplie très humblement tant pour lui que pour les habitants dudit Craon, de les vouloir reconnaître et recevoir pour vos très-humbles serviteurs et sujets. »

Réponse : *Le roi a agréable la très-humble submission du sieur Du Plessis que S. M. reçoit avec lesdits habitants de la ville de Craon sous sa protection et au nombre de ses bons serviteurs et sujets, et lesquels elle gratifiera toujours volontiers selon leurs mérites.*

« Et pour sûreté, plaise à V. M. accorder les articles ci-après : 1. Qu'il n'y aura aucun exercice de la religion que de catholique, apostolique et romaine, esdites villes, château et baronnie ne trois lieues à la ronde, et qu'aucuns ne pourront tenir bénéfice ou offices royaux qu'ils ne soient de ladite religion. »

R. *Accordé.*

etc...

Guy Eder de Beaumanoir de Lavardin

Collection complète des Mémoires de l'Histoire de France, Petitot, 1815, vol. 27

Le vendredi 27, Fontenelles, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, fut par arrêt du grand-conseil rompu vif sur la roue en la place Saint Jean en Greve, où il languit environ six quarts-d'heure, pour avoir convenu avec l'Espagnol de lui livrer quelques places en Bretagne, et être un de ses pensionnaires. Son lieutenant, Calabrois de nation, fut pendu et étranglé pour avoir été le porteur de ses paquets en Espagne, quoiqu'il dît à l'échelle qu'il n'en avoit jamais sçu le contenu, et ne sçavoit ni lire ni écrire. Quant à Fontenelles, c'étoit un beau gentilhomme breton, vaillant et adroit, cousin germain du maréchal de Lavardin ; mais vicieux et méchant extrêmement, qui avoit commis une infinité de voleries et méchancetez, assassinats et autres actes de desesperez, entre lesquels on conte les deux suivans, bien verifiez, dignes de mille roues et gibets.

Une honnête damoiselle de laquelle pendant les troubles il avoit pris le mari prisonnier, étant allée par devers lui pour composer de la rançon de son mari, après qu'elle l'eût payée il fit aussitôt pendre et étrangler son pauvre mari ; et au lieu même fit violer cette pauvre damoiselle par ses soldats.

Une autre fois ayant pris deux hommes prisonniers, il en fit mourir un de faim, et l'autre de trop manger, pour essayer par plaisir, disoit-il, lequel des deux mourroit le plutôt ; et autres actes de barbarie, et execrables.

(') Fontenelles : Il s'appeloit Guy Eder de Beaumanoir de Lavardin ; mais, par considération pour sa famille, dans tous les actes de son procès il fut simplement qualifié de baron de Fontenelles.

Le jour de cette exécution , un mien neveu qui venoit d'Orléans me conta qu'il avoit parlé à un honnête homme venant de Tours ; lequel, deux ou trois jours avant qu'en partir, avoit vû exécuter un voleur qui étant au supplice avoit déchargé sa conscience d'un des tours des plus subtils de ce métier, qui étoit qu'étant trois voleurs ensemble qui avoient volé cinq cens écus à un homme, ne sçachant comme partir ces cinq cens écus, s'étoit avisé, pour les avoir lui seul, de dire à son compagnon à l'oreille qu'il tuât l'autre, et qu'ils les partiroient ensemble. Ce que l'autre ayant fait à l'instant, sans qu'il y pensât le dépêcha et le tua ; et par ainsi lui demeurèrent les cinq cens escus, et les eut tout seul, sans être en peine d'autre partage.

Criqueboeuf

Criqueboeuf

Selon l'abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, 1900 :

« Jean de Criqueboeuf, originaire de Normandie, mari d'Olive Martin, capitaine du château de Montjean, 1539.

Jean de Criquebeuf, fils du précédent et son successeur dans la capitainerie de Montjean, fut tué par les Ligueurs de la garnison de Craon qui, à la suite de Pierre Le Cornu, s'étaient introduits par trahison au château dans la nuit du 16 au 17 octobre 1591. Le capitaine de Criquebeuf était catholique, mais tenait pour les royaux. « Le samedi dix-neufviesme jour du mois d'octobre, lit-on dans les registres paroissiaux de Ruillé-le-Gravelais, a esté ensépulture en l'église de Montjehan haut et puissant Jehan de Criquebeuf, vivant capitaine du chasteau de Montjehan ». Claude de Sainte-Melaine, sa veuve, poursuit avec ardeur et persévérance les auteurs de la mort de son mari. »

citations dans le dictionnaire de la Mayenne de l'abbé Angot :

- **l'Armerie**, commune de Louverné : ferme, vendue par Claude de Saint-Melaine, veuve de Jean de Criqueboeuf, à Jean Lenain, 1600.
- **l'Audugerie**, commune de St Jean sur Mayenne : ferme vendue par Claude de Saint-Melaine, veuve de Jean de Criqueboeuf, à Jean Lenain, sieur de la Maillardière, 1600, et de nouveau par Claude de Saint-Melaine, femme séparée de biens de Guy des Vaux, sieur de Saint-Victor, à Jacques Marest l'aîné, 1615.
- **Livré** : Jean de Criqueboeuf prieur curé, 1630
- **Palis**, commune de La Chapelle-Craonnaise : En est sieur François Jarret écuyer mari de Renée de Criqueboeuf, dont la fille, Charlotte, est baptisée à Chérancé, 1630.
- **Poitrée**, village commune de La Roë : Jean de Criqueboeuf, prieur 1648 † 1666
- **Sagerie**, commune de Livré : ferme, n. h. Jean de Criqueboeuf, mari de Jeanne Le Gauffre, en rend aveu à Saint-Poix, 1606
- **Saint-Isle** : Jean de Criqueboeuf, religieux de la Roë, prieur curé de Saint-Isle le 2 mars 1637, donne à bail pour 200 livres à Pierre Dubreuil, le temporel du prieuré et résigne, 1638.
- **la Roche**, commune de Saint-Martin-du-Limet : Y demeure François Jarret, seigneur de la Palisse, 1619, mari de Renée Criqueboeuf ; en 1660 Charlotte Jarret qui épouse à Angers René Blouin.

famille de Criqueboeuf

Jean de CRIQUEBEUF x Jeanne LEGAUFFRE

- 1-François de GOYON °Chérancé 7 novembre 1595 « Le 7 novembre 1595 fut baptisé François fils de Jehan de Goyon S^r de la Tremblaye et Jehanne Legauffre sa femme parrains honnestes personnes François Besnard et René Cevillé et Françoyse Bodin marraine fait par moy Lemestayer »
- 2-Jeanne de CRIQUEBEUF °Chérancé 20 mars 1602 « fut baptisée Jehanne fille de noble homme Jehan de Cricquebeuf et Jehanne Legauffre parrain Guy Morineau escuyer S^r de la Garde Morineau et Renée de Cricquebeuf maraine par ledit Desouaille »

François Simon x avant 1600 Louise Nepveu

François Simon est témoin à Noëllet le 25 juin 1625 au mariage de Perrine Melier et Bottereau : « (blanc) Bottereau paroissien de Combrée et Perrine Meslière notre paroissienne, en présence de Pierre Huet, François Simon « la Fortune », et Pasquer Dubreil »

François SIMON x avant 1600 Louise NEPVEU

- 1-Pierre SIMON ° Noëllet 13 mars 1600 « Pierre Symon filz de Francoys Symon et de Loysse Nepveu furent parains Pierre Cheussé et Michel Bellanger prêtre curé de Noellet, fut maraine Helye Hamon »
- 2-Guillaume SIMON °Noëllet 12 février 1602 « Guillaume Symon fils de Francoys Symon et de Louyse Nepveu son espuze fut parain Guillaume Cheussé la maraine Jehanne Fallays » et en marge « de la Grandvière »

- 3-Sébastien SIMON °Noëllet 11 décembre 1603 « Sébastien Symon filz de François Symon S^r de la Fortune et Loyse Nepveu son espouze fut parain honorable homme François Debediers S^r de l'Herberye et maraine Sébastienne Pynault femme de Sébastien Faoul » et en marge « la Fortune »
- 4-Anne SIMON °Noëllet 11 novembre 1606 « Anne Symon fille de Francoys Symon et Louyse Nepveu son espouze fut parain noble homme André Eveillard S^r de Saillons **conseiller du roy au siège présidial d'Angers** et maraine honneste femme Perrine Cheussé femme de la Noé Leroy » et en marge « de la Grandvière »
- 5-Lezin SIMON °Noëllet 4 octobre 1609 « Lezin Symon filz de Symon et de Loysse Nepveu le parain Lezin Hedelin la maraine Michelle Boutreau » en note « le 10.1.1610 a décédé ledit Symon »
- 6-Julien SIMON °Noëllet 26 avril 1611 « Jullien Symon fils de François Symon et de Loysse Nepveu sa femme le parain missire Jullien Alaneau et la marainne Laurence Bourbeau »
- 7-André SIMON °Noëllet 13 mai 1612 « André Symon filz de François Symon et de Louyze Nepveu sa femme a esté parain Me Mathurin Hamon prêtre et maraine damoyselle Helye Hyret dame du Tertre » en marge « mort »
- 8-Philippe SIMON °Noëllet 31 mai 1613 « Phelippes Symon fils de François Symon ~~dit la Fortune~~ et de Louyze Nepveu sa femme a esté parain vénérable et discret Missire René Pelé prêtre vicaire dudit Noëllet et maraine damoyselle Phelippes Pelault »
- 9-Renée SIMON †Noëllet 17 mai 1616 « Renée Symon fille de François Symon de la Grandvière » et en marge on lit « fille de la Fortune »

Bibliographie

sources manuscrites

- Chérance - mariages 1592-1598 (lacunes 1598-1604) par Odile, juillet 2009
- Cherance – baptêmes 1592 lacunes, en particulier l'année 1605 entière reprend vue 10 (panne des AD)
- Craon – baptêmes 1596
- Bécon-les-Granits, B
- Louroux-Béconnais, BMS

sources publiées

- abbé CHARLES, *la maison du Buat*, éditions Mamers, 1886
- ANGOT abbé, *Dictionnaire de la Mayenne*, 1900
- de BODARD de la Jacopière, *Craon et ses environs*, 1871
- JOUBERT André, *Histoire de la baronnie de Craon 1382-1626 d'après le chartrier de Thouars*, 1889 (néant)
- LOUVET, *journal*, publié in *Revue d'Anjou Maine et Loire*, 1855
- PORT C., *Dictionnaire du Maine-et-Loire*, 1876, article Bois-Bernier

**La Fontenelle
le ligueur
et le Brigandage en Basse-Bretagne
pendant la ligue
(1574-1602)**

par J.Baudry

Nantes Librairie ancienne et moderne L.Durance 4, Quai d'Orléans

à faire

- Refaire le dossier LEJEUNE en série E
- Rechercher tout mariage ou décès d'une Isabelle aliàs Elisabeth Simon aliàs Simonin
- Relire mes travaux sur René Huret S^r de Malpère et de Landeronde pour tenter de comprendre à quel titre il se serai préoccupé de cette famille
- AM d'Angers, photocopie du BB 56, f^o 36 cité par C. Port

- Allain 5^E4 430 (fin 1607) jusqu'à 436 (fin 1610)
- Bauldry 5^E7 E4185 5^E7-107 (1607) à 110 **fait 109-110**
- Bertrand 5^E6 43 (1607) à 48
- Chauveau 5^E2 506 à 509
- Chesneau 5^E1 229 à 232
- Chevalier 5^E36 109-110
- Chevrolier 5^E36 126 à 129
- **Chuppé 5^E7-321 (1607) 322 (1608) 323 (1609) 324 (1610)**
- **Deille 5^E8 93-113**
- Duveau 5^E1 118 à 120
- Foussier 5^E1 257 à 260
- Frescher 5^E2 37 à 43
- Garnier 5^E6 177 à 180
- Goussault 5^E1 194 à 197
- Guellier 5^E2 694
- Guillier 5^E5 *pas trouvé en ligne*
- **Guillot 5^E5 311 à 318**
- Hommeau 5^E2 *pas trouvé en ligne*
- Jallais 5^E7 672 à 675
- Jolly 5^E36 141
- Lecomte 5^E5 2 et E4299
- Lecourt 5^E1 84 et 85
- Lepelletier 5^E36 janvier à mars 1607 - 5 E 36/99 mai à décembre(manque juin, octobre et novembre) 1607 - 5 E 36/100 (lacunes) 1609-1610 5 E 36/101 (par contre il commence en 1596 avec 5^E36-4
- Moloré 5^E5 690 à 693 **fait 690 693**
- Planchenault 5^E10 67 à 73
- Poulain 5^E2 220 à 223
- Poupy 5^E4 34 à 37
- Prihoust 5^E36 142 à 147
- Rogier 5^E7 774 à 777
- Saille 5^E1 164 (1607) à 169
- **Serezin 5^E8 fait le répertoire 1603-1616 et 1628-1634 en vain**